

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

Présent-e-s

Bureau :	FABRE	Michel	PS	Président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e secrétaire

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	DC	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GERSON	Moïse	PLR (dès 19h30)	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LUTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	OSMANI	Xhevrie	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	

Excusées :	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Assistent à la séance

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
PDC	Parti démocrate-chrétien	UDC	Union démocratique du centre
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Objet mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traité

5. Pétition n° 2016-01 pour une meilleure gestion des nuisances liées à la présence des pigeons dans le quartier de Champs-Fréchets. **Rapport de la commission d'environnement et agenda 21** (F. Grognuz, LR).

Nouveaux objets

6. Délibération n° 2017-20 relative à une demande de crédit budgétaire de **CHF 158'000.-** en vue de mettre en place un système de contrôle interne au sein de l'administration communale ainsi que d'inscrire le montant de CHF 192'000.- au budget de fonctionnement 2018.
7. Délibération n° 2017-18 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2016 de la Fondation Nouveau Meyrin.
8. Délibération n° 2017-19 relative à la DD 104'514 du PLQ 29'662 : inscription d'une servitude d'empiètement (sortie de secours en sous-sol) à la charge de la parcelle 14'972, propriété du domaine privé communal, et au profit de la parcelle 14'842.
9. Délibération n°2017-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 900'000.-** destiné à la réalisation de quatre espaces urbains de musculation et de rencontres. **Rapport de la commission d'affaires sociales et jeunesse & des sports conjointe** (F. Grognuz, LR).
10. Délibération n° 2017-16a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'101'000.-** destiné à remplacer la façade verre-métal du bâtiment patinoire faisant l'objet d'actes de vandalisme répétés. **Rapport de la commission des travaux publics** (P. Boccard, LR).
11. Délibération n° 2017-10a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 173'500.-** en vue de l'aménagement d'un espace public pour accueillir le Salto de l'escargot et des manifestations éphémères à l'avenue de Feuillasse, à proximité du centre commercial de la cité. **Rapport de la commission des travaux publics** (F. Grognuz, LR).

12. Résolution n° 2011-08a présentée par Jacques Robert (PS) et Jacques Charpier (AGT) demandant que la Commune mène une politique d'achats équitables et durables, pour l'ensemble de son administration et de ses marchés publics. **Rapport de la commission environnement et agenda 21** (B. Luthi, S).
13. Rapport du délégué à la commission consultative des Aînés (E. Brocard, S).
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

* * *

En préambule, **M. Fabre** indique que Mme Garcin, journaliste à *La Tribune de Genève*, s'est excusée. Il signale également la présence de M. Laurent Barlier, photographe, qui réalise un reportage sur le Conseil municipal.

Il fait ensuite le discours suivant:

"Je suis arrivé à Meyrin en 1988 en provenance de Zurich avec un bouchon de 18 mois dans les valises, sortant d'un superbe appartement au bord du lac; pour tout vous dire les débuts sont loin d'être une idylle. Un grand appartement de six pièces à un prix décent ne se refuse pas, même à Meyrin. Donc, après ce qui semble un trajet jusqu'au bout du monde en bus 9, je découvre la cité pour la première fois, et c'est un choc ! Cette architecture de blocs est à mes yeux moche. La famille s'installe, le bruit des avions est insupportable... voici les débuts d'un "frouze" zurichois dans notre belle ville.

Les choses changent rapidement, un contact super avec des voisins sympas (mes salutations à M. Jimenay). Nous découvrons une ville à la campagne, les espaces verts sont présents partout, les avions font en fait de moins en moins de bruit. Comme des poissons dans un aquarium qui s'adaptent à la taille du bocal, la famille s'adapte à la taille de l'appartement et deux petits Meyrinois nés à la Tour viennent compléter notre bocal.

C'est à ce moment que l'on prend la pleine mesure de notre ville, les avions sont presque un doux ronronnement, faire grandir une famille à Meyrin est un bonheur. Absolument tout est sur place, les services publics sont d'un niveau incroyable, les infrastructures scolaires, sportives sont fantastiques, nous avons même à l'époque un cinéma à Meyrin.

Je voudrais remercier nos précurseurs dans cet hémicycle pour leur clairvoyance et la mise à disposition des citoyens d'infrastructures hors norme. L'idée de devenir suisse germe à ce moment, pour au début simplement s'impliquer dans le système démocratique, voter dans un lieu qu'il est, dorénavant, hors de question de quitter. Pour bien plus tard rejoindre cette assemblée avec l'idée simple de rendre un tout petit peu ce qui m'a été donné, car faire grandir une famille à Meyrin n'a pas de prix.

Pourquoi je vous raconte cette histoire somme toute totalement banale et sans intérêt; aujourd'hui sur ma carte d'identité il y a inscrit "commune d'origine Meyrin" et avant d'être un citoyen du monde, un Suisse, un Français, un Zurichois ou ce que vous voudrez, je me sens profondément et sincèrement meyrinois. C'est dans ce contexte que vous comprendrez aisément que cette élection à la présidence du Conseil municipal de la ville de Meyrin m'a énormément touché. Je revendique une intégration typiquement meyrinoise, peut-être totalement réussie. Je tiens à vous remercier, trois ans après avoir débuté la politique active, vous m'avez placé tout en haut de ce perchoir, c'est un immense honneur pour moi. Je vais tâcher de me montrer à la hauteur de cette fonction.

Je nous souhaite à toutes et tous une belle année de législature, que j'espère apaisée et constructive, en oubliant jamais que, malgré nos différences politiques, nous sommes toutes et tous au service de la population meyrinoise et non de nos propres intérêts et ambitions.

Merci à vous !"

(Applaudissements)

M. Fabre donne ensuite lecture de la charte éthique dont la commission de liaison a décidé qu'elle serait lue lors de chaque changement de présidence.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal est **approuvé par 26 oui**.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Fabre annonce que la sortie du Conseil municipal aura lieu le samedi 14 octobre prochain.

* * *

(Arrivée de M. Cornuz)

3. Communications du Conseil administratif

Conseil administratif (M. Devaud parle)

Ayant le plaisir d'assumer la fonction de maire depuis le 1^{er} juin 2017 jusqu'au 31 mai 2018, je vous informe que la vice-présidence est assumée par M. Pierre-Alain Tschudi.

Nouvelle gouvernance: deuxième étape

Engagé dans sa transition vers une administration du 3^e millénaire, le Conseil administratif a entamé une nouvelle étape dans l'évolution de son organisation et la recherche de modes de collaboration innovants, tel qu'exprimé dans le programme de législature. Cela a pour objectif de maintenir l'excellent niveau de qualité des prestations fournies face à la croissance importante de la ville, avec notamment plus de 3500 nouveaux habitants à venir à court terme et une complexité des questions à traiter.

Après un premier travail conséquent de synthèse sur la gouvernance, effectué par le secrétariat général, le Conseil administratif a également fait le constat de l'importance accrue des notions liées aux nouvelles obligations juridiques et de finances publiques.

Dans cet esprit, le Conseil administratif a pris des décisions d'organisation permettant aux services de se concentrer le plus sereinement possible sur leurs prestations, en renforçant le soutien apporté par le secrétariat général.

Ainsi, la deuxième phase de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance s'organise comme suit:

- **Afin de soutenir le travail du secrétariat général, une seconde secrétaire général adjointe est nommée.** Les deux secrétaires générales adjointes se répartissent les missions suivantes:
 - **Melissa Rebetez, secrétaire générale adjointe, devient également suppléante du secrétaire général.** Elle prend en charge la gestion du portefeuille des projets stratégiques, la mise en œuvre du système de coopération et de contrôle interne et la supervision des ressources humaines;
 - **Sandra Favre de Oliveira devient secrétaire générale adjointe** en charge des finances et de la supervision de l'informatique.
- **Le service des finances devient ainsi un service support** dépendant du secrétariat général sous la responsabilité de Sandra Favre de Oliveira et rapportant directement au Conseil administratif in corpore. Les finances viennent ainsi renforcer l'ensemble des fonctions support mises à disposition pour soutenir l'action des services de ligne.
- **Les anciens secteurs support (ressources humaines, informatique et communication & relations publiques) deviennent des services support.** Les affaires économiques et la communication dépendent désormais du secrétaire général et rapportent directement au Conseil administratif in corpore.

- Le secrétaire général, Jean-Marc Solai, est responsable de la conduite de l'administration, de sa cohésion et de la qualité des prestations délivrées au public. Il garantit également le bon déroulement du processus politique.

Cette nouvelle organisation est effective depuis le 1er juin 2017. Le Conseil administratif est également conscient de l'importance d'évaluer le renforcement des services. Il croit fermement que la mise en place de nouveaux modes de collaborations initiés par cette nouvelle organisation permettra de fluidifier et de faciliter à terme le fonctionnement de l'administration, favorisant le bien-être des collaborateurs et profitant aux Meyrinois.

Travaux SIG

À l'avenue François-Besson, les SIG réalisent un chantier important de réparation de la canalisation du chauffage à distance. Lors d'une première fouille, il s'est avéré que la réparation devait se faire à 5 mètres de profondeur. La fouille a donc été élargie et approfondie avec un blindage. Cette réparation nécessite la confection d'une pièce sur-mesure et le délai annoncé est de deux semaines.

Ce chantier des SIG a une incidence sur la pose des enrobés au croisement situé entre la rue des Boudines et l'avenue François-Besson ainsi que sur la réalisation des aménagement zones 30 km/h prévus dans ce secteur.

En tenant compte de ces nouvelles contraintes, la fin des travaux rue des Boudines est prévue pour le 14 juillet 2017.

Comme les SIG nous ont communiqué ces données tardivement, nous n'avons pas pu informer la population du prolongement des travaux dans ce secteur par le biais du journal *Meyrin Ensemble*, raison pour laquelle cela fait l'objet de la présente communication, qui sera également relayée sur le site de la Commune.

Intervention de la police fédérale à Meyrin

Suite aux articles de presse de ce matin, nous souhaitons informer le Conseil municipal des événements suivants ayant eu lieu à Meyrin.

Mercredi 14 juin, dans l'après-midi, la police fédérale a procédé à l'interpellation d'un individu habitant avenue François-Besson. L'interpellation s'est déroulée dans les règles de l'art et a été suivie d'une perquisition.

Conformément aux procédures en la matière et pour des raisons tout à fait compréhensibles, aucune information n'a circulé au préalable afin de garantir le succès des opérations.

Naturellement ce type d'évènement crée beaucoup d'émotion, d'autant plus que ces faits sont absolument exceptionnels et qu'ils ne reflètent en rien la qualité de la paix sociale à Meyrin.

Dans le cadre du maintien de la paix publique, et dès la connaissance des éléments, la police municipale s'est rendue présente auprès des habitants proches de l'évènement. Cette démarche a permis d'écouter l'inquiétude, d'y répondre et de prévenir toute fausse rumeur.

Enfin nous souhaitons insister sur l'importance de la collaboration inter-police. Chacun y joue son rôle à son échelon et collabore en bonne intelligence.

* * *

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

Séance du 23 mai 2017, question de M. Grognez

Serait-il possible d'abaisser le potelet de la Ferme de la Golette pour les séances de commission comme pour les séances plénières ?

Il est impératif de préserver un espace suffisant, autour du bâtiment de la Ferme de la Golette, pour garantir un minimum de sécurité en cas d'intervention de secours. Aujourd'hui, au vu du stationnement anarchique qui se produit dans le parking adjacent, cet espace nécessaire n'est déjà pas acquis.

Aussi, il est important que le concierge puisse s'assurer de la levée du potelet avant les séances du Conseil municipal et préserver ainsi cet espace uniquement pour les éventuelles personnes ou entreprises qui sont obligées de se rendre au-delà dudit potelet.

Séance du 23 mai 2017, question de M. Pachoud

L'horaire d'ouverture du Jardin botanique alpin n'est pas respecté

Nous remercions M. Pachoud de l'information qu'il nous a transmise. Nous prendrons les dispositions nécessaires afin que les portes du Jardin botanique alpin soient systématiquement ouvertes selon l'horaire.

Séance du 23 mai 2017, question de M. Lustenberger

Malpropreté des écopoints

Nous partageons le constat que certains écopoints laissent à désirer en terme de propreté. Nous rappelons toutefois nos efforts continus en vue de sensibiliser le public et les propriétaires privés sur les questions de recyclage et d'élimination des déchets. Nous précisons que ces mesures se doublent de sanctions dès qu'il nous est possible de mettre des personnes à l'amende.

Séance du 23 mai 2017, questions de M. Ortelli

Sécurité rond-point avenue de Mategnin – avenue de Feuillasse

L'administration communale a souvent sollicité la Direction générale des transports pour résoudre cette problématique. La DGT considère à ce jour impossible de modifier le tracé actuel.

L'administration réitérera les revendications soulevées, à juste titre, par la population. La police municipale intégrera en outre ce lieu dans les points de contact "circulation".

Vitesse sur la route H.-C.-Forestier

Actuellement, cette route est limitée à 50 km/h. Cet axe entre dans le régime de vitesse indiqué en entrée de Meyrin au niveau de l'avenue de Mategnin. Un projet de mise en zone 40 km/h couplé à des aménagements pour la sécurité des piétons est en cours d'élaboration au niveau communal. Ce projet sera présenté au Conseil municipal dans le courant de l'année et devra être validé par la Direction générale des transports. Des contrôles de vitesse sont actuellement en place pour bénéficier d'analyses précises sur les vitesses réelles des véhicules.

Séance du 23 mai 2017, questions de M. Falvo

Crevasse sur l'avenue A.-F.-Dubois

Cette route est un axe cantonal. Un projet de réaménagement complet de l'avenue A.-F.-Dubois est en cours. Ce projet permettra de proposer des cheminements de mobilité douce sécurisés et continus, de favoriser la fluidité des bus et des voitures ainsi que de poser un revêtement phono absorbant. Les variantes d'aménagement de financement sont actuellement en discussion entre la ville de Meyrin, la ville de Ferney, la communauté de communes du pays de Gex et le canton de Genève.

Herbes hautes sur l'avenue A.-F.-Dubois et sur l'avenue Ste-Cécile

Vous nous avez alertés sur un enjeu de sécurité et nous vous en remercions. Les services municipaux prendront contact avec le propriétaire de la parcelle afin de l'y sensibiliser et de lui demander d'intervenir.

Séance du 23 mai 2017, question de M. Jimenay

Installation d'abris bus aux arrêts de la ligne 57

Le budget disponible concernant les abris bus 57 ne prévoit actuellement aucune dépense concernant les arrêts dits "sur demande".

Séance du 23 mai 2017, questions de MM. Jimenay et Boccard

Nouveau local pour les aînés

Le Conseil administratif est actuellement en contact avec plusieurs propriétaires d'arcades locatives dans le quartier de Champs-Fréchets, car diverses opportunités se sont présentées récemment.

Séance du 23 mai 2017, question de M. Serrano

Bail de location du site de l'ex-garderie Arc-en-ciel

La Commune est actuellement en discussion avancée avec les propriétaires, leur représentant, l'Hospice général et le Conservatoire de Genève. Les discussions visent la reprise du bail par l'Hospice général désireux d'occuper deux tiers de la surface.

Séance du 23 mai 2017, question de Mme Schweizer

Toilettes publiques du stade des Champs-Fréchets – mise en place d'un lavabo

Les toilettes sèches sont parmi les dispositifs sanitaires les moins onéreux. De plus, ce choix s'inscrit en cohérence avec le programme de législature du Conseil administratif, lequel souhaite agir dans le respect des ressources naturelles. Il est à préciser qu'une fontaine à eau est à proximité de l'installation des Champs-Fréchets.

Séance du 23 mai 2017, question de M. Boccard

EVE Vergers – quota pour les habitants des Vergers

Nous n'avons pas mis de quota prioritaire pour les habitants des Vergers, car nous avons appliqué les mêmes règles d'attribution de place que pour les autres structures, à savoir :

- l'obligation d'avoir ses papiers déposés à Meyrin pour s'inscrire en liste d'attente,
- l'attribution d'une place selon l'ordre chronologique d'inscription et la disponibilité de place dans le groupe d'âge demandé.

Sur les 32 enfants actuellement confirmés pour la rentrée (il reste encore quelques places en cours d'attribution) :

- 10 places sont attribuées à des familles installées aux Vergers qui n'avaient pas encore de place,
- 8 places sont attribuées à des familles installées aux Vergers qui avaient déjà une place dans une autre structure et ont demandé un transfert,
- 14 places sont attribuées à des habitants de Meyrin vivant dans un quartier proche mais pas directement aux Vergers.

* * *

Objet mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traité

5. **Pétition n° 2016-01 pour une meilleure gestion des nuisances liées à la présence des pigeons dans le quartier de Champs-Fréchets. Rapport de la commission d'environnement et agenda 21 (F. Grognuz, LR)**

M. Grognuz donne connaissance du rapport de la commission d'environnement et agenda 21 tenue le 30 mars 2017 sous la présidence de M. Dumalle et en présence de M. Devaud et M. Chatelain, responsable du service de l'environnement :

"Le président ouvre la séance et rappelle aux commissaires que cette soirée sera dédiée à l'étude de la pétition et non pas de l'installation de pigeonniers. Le président donne la parole aux pétitionnaires.

L'un des pétitionnaires nous présente l'objet de la séance. Il nous rappelle qu'elle a été lancée au début de l'été 2016 dans le quartier des Champs-Fréchets, Feuillasse et de la rue Gilbert, et a été signée par 251 habitants. Il souligne que c'est donc la quasi totalité du territoire meyrinois qui est impactée par ce réel problème que pose la prolifération des pigeons. Il rappelle aussi qu'un article de M. Chatelain sur le nourrissage des pigeons a été publié dans le Meyrin Ensemble de mars.

Les demandes des pétitionnaires sont les suivantes: de faire une campagne d'information et de sensibilisation en installant des panneaux à des endroits stratégiques sur la Commune, de distribuer des flyers. Ils rappellent aussi que les habitants du quartier subissent les nuisances liés aux pigeons, notamment les salissures.

Suite à une question d'un commissaire, un des pétitionnaires indique que le meilleur moyen de ne plus avoir de problèmes avec les pigeons est d'arrêter de les nourrir.

Un commissaire demande aux pétitionnaires si d'autres quartiers sont concernés par ces nuisances. Les pétitionnaires indiquent que d'autres lieux sont concernés : Champs-Fréchets, avenue de Feuillasse, rue Gilbert, Meyrin-Village, Meyrin-Cité.

M. Devaux indique qu'il n'est pas opposé à une campagne signalétique similaire à celles de Genève ou Meaux, qui semblent avoir été des opérations de sensibilisation importantes.

M. Chatelain remercie les intervenants. Il estime qu'une campagne d'information serait extrêmement utile et rappelle que le règlement meyrinois a déjà été enrichi d'un article pour interdire l'alimentation des pigeons.

Le président ouvre le débat et donne la parole à M. Devaud.

M. Devaud informe la commission qu'organiser une campagne d'information ne posera pas de difficultés et exprime son accord avec la proposition des affiches telle qu'elle a été faite et avec un encart dans le journal communal Meyrin Ensemble. Il ne pense cependant pas que la campagne seule aura un effet déterminant. D'une part, on ne peut pas ne rien faire, d'autre part la solution d'extermination n'est pas possible.

Un commissaire souhaiterait que des sanctions soient appliquées.

Le président résume les débats: un consensus montre qu'il n'y a pas d'autre choix que de faire vivre la pétition. Une proposition concrète a été faite par un commissaire de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Le président propose un vote de principe pour renvoyer la pétition au Conseil administratif, à charge pour ce dernier d'émettre une proposition d'un montant avec une pré-étude des possibilités. Cette proposition est acceptée à l'unanimité."

Mme Tiguemounine fait la déclaration suivante, au nom des Verts:

"Les habitants de Champs-Fréchets, de la rue Gilbert, de l'avenue Feuillasse et au-delà subissent au quotidien les nuisances causées par les pigeons. C'est une réelle préoccupation.

Si les Verts sont attachés à la diversité et au respect de la faune, ils le sont tout autant concernant le bien vivre ensemble.

Je regrette qu'une partie de ce Conseil municipal se soit opposée au projet pilote des pigeonniers et témoigne si peu d'intérêts aux plaintes récurrentes manifestées par les habitants de Meyrin. Des habitants qui nous ont élus pour que l'on veille à leur bien-être et au bien commun.

Aussi je vous remercie d'accepter la proposition émise en commission et rapportée par M. Grognuz, à savoir le renvoi au Conseil administratif afin qu'il puisse travailler sur ce point pour lancer au plus vite une campagne d'information et de sensibilisation sur l'interdiction de nourrir les pigeons, suivie d'une opération forte de contrôle de la part de nos agents municipaux."

M. Halimi fait part de la position des socialistes:

"Notre groupe propose le classement de cette pétition.

En effet, étant donné que le Conseil municipal a déjà traité une résolution portant sur le même objet et allant dans le même sens que la présente pétition, et sachant que des mesures ont été prises par le Conseil administratif via notamment la mise en place d'une campagne d'information sur l'interdiction de nourrir les pigeons, il nous semble dès lors judicieux et logique de patienter et voir les résultats de cette campagne d'information.

C'est pour ces raisons que notre groupe propose le classement"

M. Squillaci donne connaissance de l'avis du PDC:

"Pour notre groupe, il est indéniable que les pigeons posent un problème à une partie de la population. On ne peut ni le nier, ni le réfuter vu le nombre de signataires.

Je dirais cependant que ce sont les personnes qui les nourrissent qui sont le plus gros problème et pas seulement les pigeons qui, eux, sont surtout la conséquence directe de ces gestes. Avant de pouvoir installer un ou des pigeonniers qui, sur Genève, n'ont pas apporté entière satisfaction, il faut traiter le problème sur toutes ses facettes. Informer et, selon les cas, sanctionner ceux qui ne comprennent pas les désagréments qu'ils causent par leurs gestes font partie également de la solution. Peut-être que le pigeonnier est une partie de cette solution, on le verra ultérieurement. Je précise tout de même que c'est l'affaire de tous afin de régler ce problème et pas uniquement à l'administration.

Le contact et les échanges avec nos voisins ne sont pas uniquement là pour la fête un vendredi par année mais bien tous les jours, surtout quand cela touche la vie en communauté.

Aussi, le terrain est aux mains des privés pour une partie et c'est donc aux régies normalement d'empoigner ce problème et de venir à l'administration avec des solutions ou propositions d'entraide. Je conviens aussi que dans ces cas-là, surtout en ce qui nous concerne, ce n'est pas toujours facile de faire bouger certaines de celles-ci. Il est primordial quand même que cette exception ne devienne pas une habitude le cas échéant. Chacun ses responsabilités.

En l'état actuel, le groupe PDC propose de ne pas balayer cette pétition mais invite à la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il nous fasse une proposition après travail qui traite le fond du problème dans sa globalité et pas uniquement la conséquence."

Au nom du PLR, **M. Grognuz** fait la déclaration suivante:

"Pour nous, c'est toujours un exercice intéressant d'auditionner des pétitionnaires. On a pris conscience du problème dans le quartier des Champs-Fréchets. Nous trouvons que les demandes des pétitionnaires ne sont pas extravagantes, c'est-à-dire des panneaux signalétiques et un article dans le *Meyrin Ensemble*. Nous pensons que le volet pédagogique est très important. On aimerait aussi rappeler que lors du dernier Conseil municipal de mars, notre Conseil municipal a fait rajouter un amendement dans le règlement communal qui interdisait de faire nourrir les pigeons.

Donc nous pensons que le volet pédagogique est important mais il faut aussi mettre en place maintenant le volet répressif et nous serons d'accord de renvoyer cette pétition au Conseil administratif."

Mme Tiguemounine fait remarquer à M. Halimi qu'il n'y a pas eu de campagne d'information mais uniquement un article dans le *Meyrin Ensemble*. C'est à la suite de cet article qu'elle a rencontré les habitants concernés, lesquels ont indiqué que cet article n'avait eu aucun impact. C'est pourquoi il a été émis le souhait d'une campagne de sensibilisation beaucoup plus large avec des panneaux visibles sur les grands axes meyrinois.

M. Pachoud annonce que le MCG est favorable au classement de la pétition pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. Halimi.

Mme Hayes indique que l'UDC approuvera également le classement de la pétition.

Elle reconnaît toutefois qu'il faudrait mettre des panneaux afin de rendre la population beaucoup plus attentive au fait que donner à manger aux pigeons n'est pas une solution. Elle propose donc d'agir en informant dans un premier temps et en réprimandant ensuite.

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met en premier lieu au vote le **classement de la pétition n°2016-01**.

Celui-ci est **refusé par 15 non et 13 oui**.

M. Fabre met donc au vote le renvoi au Conseil administratif de la **pétition n° 2016-01** pour une meilleure gestion des nuisances liées à la présence des pigeons dans le quartier de Champs-Fréchets.

Ce renvoi est **accepté par 19 oui, 3 non et 7 abstentions**.

* * *

Nouveaux objets

6. Délibération n° 2017-20 relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 158'000.- en vue de mettre en place un système de contrôle interne au sein de l'administration communale ainsi que d'inscrire le montant de CHF 192'000.- au budget de fonctionnement 2018

M. Devaud présente le système de contrôle interne.

"La délibération qui vous est soumise ce soir a pour objectif de financer la mise en place d'un système de contrôle interne au sein de notre administration.

Cette demande émane, dans un premier temps, de la révision de la loi sur l'administration des communes du 3 juin 2016 instaurant l'obligation de mettre en œuvre un système de contrôle interne dès l'adoption du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ainsi que d'instaurer une gestion des risques financiers dès la mise en œuvre du MCH2.

Dans un second temps, le Conseil administratif souhaite rendre le cadre de travail de l'administration plus cohérent et transparent afin d'augmenter la qualité du service public.

Dans un contexte d'évolution démographique important, dans lequel les situations métiers se complexifient et dans le cadre d'un environnement en changement constant, il est nécessaire de disposer d'un instrument de référence et cet instrument est le système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne est un ensemble de règles d'organisation, de normes de gestion et de comportements que se donne une entité et dont le respect garantit la qualité des prestations délivrées et la réalisation de ses objectifs.

Il assure ainsi:

- la conformité légale;
- il protège le patrimoine administratif et financier;
- il garantit la fiabilité et l'intégrité;
- il garantit la ponctualité et la fiabilité des rapports financiers;
- il assure l'efficience et la maîtrise des processus et l'efficacité des prestations;
- il garantit la fiabilité et l'accessibilité de l'information, réduit les retards ou erreurs en cas d'absence des personnes clés;
- il aide à gérer les risques;

et

- il prévient les dégâts d'image et de réputation.

Comme vous l'avez déjà compris, le système de contrôle interne doit être envisagé comme une réelle opportunité pour notre administration. Il doit être compris comme une réelle stimulation pour notre administration en la tournant délibérément vers l'avenir.

La mise en œuvre du système de contrôle interne doit reposer sur une méthodologie de travail:

- il nécessite le déploiement d'outils d'intervention soutenant l'émergence des processus;
- la révélation des risques;
- la visibilité des processus de travail.

Le système de contrôle interne doit être ensuite documenté. Une fois par an un rapport d'évaluation est remis à l'autorité de surveillance supérieure. Il doit être suivi, rendu vivant et dynamique. Il doit avec le temps s'inscrire dans les pratiques courantes et relever la culture de travail de l'organisation qui l'a implémenté.

Le Conseil administratif souhaite mettre en place son système de contrôle interne dans le respect des standards. Il souhaite dans un premier temps introduire cette mise en place en la communiquant d'abord aux collaborateurs afin de les informer de quoi il s'agit, d'expliquer la méthodologie de travail et du calendrier de mise en œuvre.

Le Conseil administratif envisage une mise en place du système de contrôle interne en deux phases:

- Dans un premier temps au sein du secrétariat général afin de travailler en priorité sur les processus support et transversaux, avec comme avantage de constituer des exemples pour les autres services.
Cette première phase implique la mobilisation des services de technologies de l'information, de communication et de relations publiques, des ressources humaines et des finances.
- Dans une seconde phase, il sera initié la mise en place du système de contrôle interne par métiers en sollicitant la participation des services délivrant les prestations publiques.

Le système de contrôle interne sera documenté au moyen d'une application informatique nommée "Optimiso" qui sera mise à disposition par l'ACG via le SIACG. Il fera l'objet d'un rapport annuel remis au Conseil administratif en sa qualité d'autorité de surveillance supérieure.

Il faut compter environ deux ans pour que notre administration communale composée de 14 services se dote d'un système de contrôle interne qu'il s'agira bien entendu d'entretenir de manière récurrente. Il est fait une distinction entre le service support financier et les autres. Ceci est dû au fait que le service des finances a besoin de compétences métier spécifiques.

Le processus financier se distingue des autres domaines d'activités car ils sont connus. En effet, les processus financiers clés sont les suivants: achats, débiteurs, trésorerie, élaboration budgétaire, clôture et informations financières, subventions et taxe professionnelle.

Afin de soutenir l'administration communale dans sa tâche, elle s'appuiera sur des mandataires et au vu des spécificités touchant au domaine financier, elle fera recours à deux mandataires distincts; un pour les processus financiers, l'autre pour assister le travail inhérent à l'ensemble des autres processus communaux.

L'intervention du mandataire financier impliquera une importante sollicitation des collaborateurs du service des finances. De nouvelles forces de travail devront être concédées pour combler le déficit de ressources humaines.

Notre commune et son administration se trouvent aujourd'hui à un tournant. Elle doit être en mesure de répondre aux exigences et aux défis qui se posent à elle. Elle doit donc envisager ces évolutions comme une opportunité et une chance de consolider la cohérence et la transparence de son cadre de travail, de raffermir la coopération entre les collaborateurs et de renforcer sa culture d'entreprise autour de la compétence, de la qualité du service public et de sa transversalité.

Le système de contrôle interne soutient ces changements professionnels. Les enjeux sont déterminants pour notre commune, le Conseil administratif vous invite à soutenir sans réserve cette délibération."

Avant de lancer le débat, **M. Fabre** demande si quelqu'un est opposé à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Jimenay, en tant que président de la commission d'administration générale et après avoir pris note des différents besoins exprimés et des implications de la mise en place du système de contrôle interne, demande le vote immédiat.

M. Fabre précise que le bureau propose également le vote immédiat et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

M. Grognuz indique que le PLR souhaite le renvoi de cette délibération à la commission des finances, pour les raisons suivantes:

"En effet, cette délibération a été présentée lors de la séance du Bureau et n'a pas été étudiée pendant ladite commission d'administration générale. Le PLR est conscient de l'enjeu et de l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne au sein de l'administration. Il prend en compte les avantages d'un vote immédiat, notamment car il a pleinement conscience des impératifs liés à MCH2.

Néanmoins, comme vous avez eu l'occasion de l'exprimer en commission, nous souhaitons un dispositif simple et efficace qui allège les tâches administratives plutôt que les alourdir. Dans ce sens, nous souhaitons accéder à plus d'informations sur la prise en charge de la mise en place de ce contrôle par un mandataire extérieur et entendre ce dernier lors d'une séance de commission afin de nous assurer notamment que le contenu du mandat n'induit aucun suivi par ce même mandataire afin de se prémunir d'un système qui s'autoalimenterait lui-même."

M. Cornuz mentionne que les Verts sont favorables au vote immédiat. En effet, contrairement aux remarques du PLR et comme il l'exprimera dans son rapport, la commission a été plutôt claire sur cet objet et a décomposé les montants de la délibération. Certes, le processus est un peu particulier mais celui-ci a été expliqué, de même que les tenants et aboutissants de cet objet, l'utilisation du crédit demandé ainsi que les adjonctions au budget 2018 prévues dans la délibération.

Mme Sapin signale que le MCG souhaite le renvoi en commission.

M. Fabre met donc aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté par 16 oui et 12 non.**

M. Fabre explique ensuite que du moment qu'une information sur cet objet a déjà été donnée en commission, un rapport a été établi.

M. Cornuz donne donc lecture du rapport de la commission d'administration générale tenue le 13 juin 2017 sous la présidence de M. Jimenay et en présence du Conseil administratif in corpore, de M. Solai, secrétaire général, de Mme Rebetez, secrétaire générale adjointe, de Mme Favre de Oliveira, responsable du service des finances et de Mme Isler, chargée de projet:

"Le président passe la parole à M. Devaud, maire, qui débute la présentation que les commissaires peuvent suivre simultanément sur le diaporama projeté. La mise en place d'un système de coopération et de contrôle interne (abrégé SCI) au sein de l'administration communale s'explique par le contexte de notre commune, en pleine expansion, et pour répondre aux défis rencontrés par notre administration qui comprend une quarantaine de métiers différents, et le devoir de maîtriser les risques auxquels fait face notre collectivité publique dans un tel contexte d'évolution. Le but est de répondre aux exigences de légalité, et de consolider la cohérence du cadre organisationnel de l'administration en vue de faciliter la coordination tout en favorisant la coopération.

Mme Isler enchaîne la présentation sur les objectifs à valeur ajoutée que la commune de Meyrin souhaite atteindre en se dotant de cet outil :

- 1. Respect des exigences locales*
- 2. Fluidité de la communication*
- 3. Transparence et clarté des activités*
- 4. Consolidation du cadre de travail*
- 5. Renforcement de la culture d'entreprise*
- 6. Réduction des risques et des erreurs*
- 7. Meilleure documentation de l'organisation (meilleure définition des rôles et connaissance des processus)*
- 8. Optimisation de l'allocation des ressources.*

Ceci afin de garantir une cohérence, une transparence, et une qualité du service public délivré par l'administration. Dans son déploiement prévu jusqu'en 2019, le SCI devra s'intégrer aux activités courantes pour ne pas entraîner une lourdeur ou une contrainte alors que l'administration vise une meilleure efficacité. De même, le ou la responsable de la démarche SCI en interne est envisagé dans un rôle de soutien au bon fonctionnement du SCI, mais ne devrait pas devenir uniquement un contrôleur. Enfin, la nomination d'un responsable de la démarche SCI en interne est préconisée pour être garante de la méthode utilisée sur la durée.

Mme Favre de Oliveira poursuit en donnant des précisions sur le volet financier du SCI. Elle rappelle la modification de la LAC (loi sur l'administration des communes) de juin 2016 qui définit dans un nouvel article (n°103) l'obligation légale d'une mise en place de ce système de contrôle interne. Le Conseil d'Etat a, de son côté, validé le 26 avril 2017 le règlement d'exécution de la LAC en intégrant dans son article 68 l'adaptation des normes comptables (le fameux Modèle comptable harmonisé 2 ou MCH2) et le fait que la fiduciaire chargée de contrôler les comptes de la Commune doit également attester que notre administration s'est dotée d'un système de contrôle interne.

Mme Rebetez présente le mandataire inhérent aux processus de rang supérieur et métier, retenu par l'administration pour accompagner la mise en place de cet outil. Le pool de consultants Optimiso répond aux besoins pour plusieurs raisons. Les modalités d'accompagnement peuvent être définies "à la carte", une relation de confiance est déjà établie et Optimiso a déjà développé un logiciel proposé par la Commune au SIACG, et désormais adopté pour toutes les communes. Mme Favre de Oliveira présente le deuxième mandataire inhérent du domaine financier, qui est spécialiste des collectivités publiques. La fiduciaire Edmond Favre SA a de plus pour référence la ville de Genève et plusieurs autres communes genevoises.

En conclusion, l'administration nous présente les besoins en ressources humaines. La délibération présentée lors du Conseil municipal du 20 juin comprend un poste en CDD de 80% au service des finances pour permettre aux deux personnes menant le projet de dégager le temps nécessaire, et de pouvoir mettre en place les ajustements, nettoyages, et corrections nécessaires à la mise en place du SCI. Le budget de la délibération est présenté comme suit :

- *un crédit budgétaire de CHF 158'000.- pour la mise en place du SCI en 2017;*
- *l'inscription d'un montant de CHF 192'000.- au budget de fonctionnement 2018.*

Soit un total de CHF 350'000.- comprenant le poste en CDD à 80% au service des finances. Le financement de ce CDD est décomposé comme suit : CHF 28'000.- pour l'année 2017 et CHF 84'000.- pour 2018.

A l'issue de la présentation, le président cède la parole aux commissaires pour des questions et commentaires.

Plusieurs commissaires disent leur inquiétude à la perspective de mise en place d'un tel système de contrôle, relayant leurs expériences ou connaissances personnelles où il est apparu qu'une telle mesure s'est avérée par la suite être une véritable "usine à gaz" et craignent un surcroît de bureaucratie à la fois chronophage pour une efficacité pas toujours éprouvée. L'administration ne minimise pas les efforts à consentir pour la mise en place, mais relève aussi la nécessité de se prémunir de risques importants en termes financiers ou d'image pour la Commune.

Plusieurs autres commissaires saluent ce projet, formateur et utile à la bonne transmission des savoirs entre les services, tout en relevant le risque de lourdeur procédurale déjà évoquée. Certains se demandent comment est perçue cette évolution dans les services. L'administration répond qu'il y a un enthousiasme certain et une véritable volonté de s'améliorer.

Des commissaires demandent des précisions sur l'urgence d'un tel projet. L'administration informe qu'au niveau financier, les procédures et processus doivent être en place d'ici à fin 2018.

Un commissaire relaie l'information transmise la veille, lors de la réunion du Bureau du Conseil municipal, motivant l'importance de voter cette délibération lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 20 juin, et permettre ainsi à l'administration de débiter la mise en place du SCI au cours de l'été, après les 40 jours de délai référendaire. Un renvoi en commission pourrait au contraire repousser le déploiement du SCI au plus tôt en octobre prochain."

En premier lieu, **M. Jimenay** félicite M. Cornuz pour son excellent rapport très rapidement rédigé. Il fait ensuite la déclaration suivante:

"Le SCI est un ensemble de normes et de règles d'organisation des pratiques, des processus et des procédures qui doit être intégré dans le travail quotidien de l'administration. La loi sur l'administration des communes et son règlement faisant obligation aux communes d'en adopter un, notamment pour la mise en place des dispositions en matière financière avec l'harmonisation du modèle comptable 2, il est temps que Meyrin s'y mette de manière à avoir une meilleure vision et à atteindre un certain nombre d'objectifs dont je ne citerai que quelque uns parmi les plus importants tels que:

- assurer la conformité quant au respect des lois et des directives cantonales et communales. Ailleurs, il y a eu parfois des risques qui sont assumés qui sont apparus;
- protéger le patrimoine administratif et financier, qui fait que notre commune prospère;
- garantir la fiabilité et l'intégrité de la comptabilité ainsi que la ponctualité, la fiabilité et le rapport financier, c'est une évidence;
- assurer l'efficience et la maîtrise des processus, l'efficacité des prestations;
- détecter et réduire, voire empêcher les irrégularités et les erreurs, c'est de la plus haute importance.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres que je laisserai mettre en valeur par d'autres groupes, en attirant l'attention sur l'importance de la communication transversale afin que chaque collaborateur de l'administration non seulement soit informé des enjeux et des changements que cette amélioration induit mais se sente concerné et puisse s'adapter adéquatement.

Certains que l'adoption d'un nouveau système apportera à terme de nombreux bienfaits, le groupe PDC ne peut que soutenir et recommander l'acceptation de cette délibération."

Mme Kunz-Félix indique tout d'abord que le PLR n'est pas opposé à ce dispositif puisqu'il est obligatoire et permettra de formaliser les pratiques et de mieux gérer les risques.

Toutefois, elle aimerait être sûre que les avantages qui seraient engendrés par un dispositif léger et pragmatique ne seront pas affaiblis par l'instauration d'une importante bureaucratie, notamment dans le cadre des processus de suivi et d'alimentation de ce dispositif. A cet effet, **Mme Kunz-Félix** souhaite que le suivi du processus ne soit pas compris dans le mandat qui sera confié au mandataire extérieur afin de ne pas mettre en place un système qui s'autoalimente.

M. Devaud tient à rassurer le PLR en précisant que les montants demandés concernent la mise en place du SCI mais pas son fonctionnement futur. L'administration devra vérifier que tous les processus sont respectés mais il n'y aura pas besoin d'un accompagnement du mandataire à long terme. Il précise que, en principe, la mise en place du SCI devrait être terminée d'ici deux ans et c'est ensuite l'administration actuelle qui devra assurer le suivi de cet outil.

Mme Luthi fait part de la position du parti socialiste:

"Comme toute administration, celle de notre commune est aussi exposée à certains risques et incohérences de fonctionnement avec un manque de système de contrôle interne. Nous avons tous compris que ce système de contrôle interne favorise une conduite efficiente et efficace de l'administration. Il lui permet de mener ses activités d'une manière correcte en lui permettant d'éviter au maximum les risques auxquels elle est exposée et dont les conséquences peuvent être parfois très lourdes. Tout simplement parce qu'il permet de combiner et harmoniser les différentes mesures qu'elles soient fonctionnelles, techniques ou encore réglementaires.

Si cet outil de gestion est nécessaire pour être en conformité avec la loi par rapport au domaine des finances, il est aussi indispensable à tous les corps de métier opérant pour la Commune car il permet une organisation structurelle de tous les services, assure une cohérence de fonctionnement, limite au maximum des erreurs qui peuvent facilement être commises par ignorance, tout simplement. Par conséquent, il assure des prestations de qualité à la population, sans oublier que le système de contrôle interne est un élément clef de la transparence de fonctionnement. Il met en effet à disposition des employés toutes les informations concernant les modalités des processus concernant tous les services existants au sein de l'administration.

Ainsi, vu le gain que cet outil permet dans une gestion administrative assez complexe, le parti socialiste votera favorablement cette résolution et invite toutes les partis de faire de même."

Au nom de son parti, **M. Cornuz** fait la déclaration suivante:

"Après cet excellent rapport (!), les Verts de Meyrin-Cointrin vont voter favorablement cette délibération, à la lumière des informations transmises par l'administration lors de la commission du 13 juin dernier.

En effet, nous ne voyons aucune raison valable de refuser ce crédit budgétaire pour 2017, et l'inscription du complément financier au budget de fonctionnement 2018 pour la mise en place de ce système de coopération et de contrôle interne (SCI). L'aspect obligatoire d'un point de vue légal d'une telle démarche ne nous laisse visiblement pas trop le choix. Et quitte à lancer le processus pour le volet financier d'ici 2018, autant faire aussi le pas pour les processus de rang supérieur et métier. De plus, les mandataires retenus pour accompagner l'administration ont de solides références, ce qui est plutôt rassurant.

Enfin, nous comptons évidemment beaucoup sur les effets à long terme du SCI qui devrait permettre à l'administration de fournir des prestations d'une qualité supérieure à celle proposée à ce jour, et le tout avec une perspective de meilleure maîtrise des coûts.

Nous espérons que la clarification du processus de gestion et des procédures dans l'administration établira une telle clarté que les conseillers municipaux ne pourront qu'être réjouis et de bonne humeur à la lecture des budgets et des comptes."

M. Devaud ayant indiqué que le suivi du SCI serait géré par l'administration, **Mme Kunz-Félix** aimerait qu'il donne plus d'informations sur la manière dont ce suivi sera envisagé. En effet, elle tient d'ores et déjà à signaler que le PLR s'opposera à toute création de poste liée à cet objet.

M. Devaud précise que les montants demandés concernent bien la mise en place du SCI et que les mandataires accompagnent l'administration dans ce cadre mais, une fois que le SCI sera en fonction, il faudra juste s'assurer que les procédures sont appliquées. Dans cette optique, il ne juge pas utile de créer une "usine à gaz" car l'élément essentiel lui fait penser à la norme ISO stipulant "Dites ce que vous faites et écrivez ce que vous dites".

Il ajoute que les procédures sont déjà implicitement appliquées par l'administration mais ne sont pas écrites. Aussi, pour avancer, faudra-t-il formaliser les processus et s'y référer. Une fois que les mandataires auront accompagné l'administration dans les processus financiers et métiers, il ne s'agira plus que de consolider cette opération. **M. Devaud** est d'avis que les services et le secrétaire général seront en mesure de pérenniser le SCI.

Mme Hayes donne connaissance de la position de l'UDC:

"Il s'agit-là de mettre en place un système de contrôle standardisé pour nos services et nos 44 corps de métier. Les processus existent naturellement déjà mais ils ne sont pas écrits et ne peuvent pas être transmis convenablement. La LAC (loi sur l'administration des communes) demande un système de contrôle interne pour notre sécurité et confort. Il est urgent de commencer par les finances et les autres services suivront.

Le Conseil administratif a décidé de faire ce travail en ce moment dans la globalité. Nous comprenons les soucis du PLR mais nous faisons confiance au mandataire pour la mise en place et à nos services pour la continuité du projet. Il nous semble donc judicieux d'accepter cette délibération pour qu'on mette rapidement en route ce processus.

Nous voterons donc favorablement cette délibération."

M. Serrano ne comprend pas l'empressement du Conseil administratif à faire voter aussi rapidement cette délibération, en adoptant une procédure qui n'offre pas toutes les garanties de qualité, alors que cette modification de la loi sur l'administration des communes n'est pas récente.

Il demande donc pour quelles raisons le Conseil administratif ne veut pas suivre la procédure habituelle pour cette délibération.

M. Devaud comprend cette inquiétude et explique que le MCH2 doit être intégré dans le budget 2018 qui sera présenté en automne, pour lequel le SCI financier devra être appliqué. Il rappelle que CHF 50'000.- avaient été prévus dans le précédent budget pour faire appel à un mandataire mais il s'avère que ce montant est insuffisant.

De plus, au vu de la grille des risques qui doit également être mise à jour, il semblait important au Conseil administratif d'analyser l'ensemble des prestations du SCI. En effet, l'administration est en pleine évolution avec un accroissement des difficultés techniques et une complexification des aspects juridiques. Or, l'analyse de la grille des risques n'a jamais été menée de manière approfondie et c'est pourquoi il a été jugé important de saisir cette opportunité de réaliser une analyse globale de l'administration dans ce domaine.

M. Devaud ajoute que, lorsqu'un responsable de service quitte l'administration, son successeur n'a quasiment aucune informations à sa disposition pour l'aider dans sa fonction. Le SCI permettra de combler cette lacune en procurant à chaque chef de service les éléments fondamentaux lui permettant de fournir les prestations qu'il devra délivrer à la collectivité meyrinoise.

En conclusion, il y est personnellement totalement acquis et pense qu'il s'agit d'un investissement modeste par rapport aux services rendus à l'administration à l'avenir.

M. Lustenberger donne lecture de la position du MCG:

"Comme nous l'avons exprimé en commission, nous étions plutôt sceptiques de prime abord après la présentation de ce projet. Si la partie financière ne nous laissait aucun doute quant à son utilité et son caractère légal, donc obligatoire, le côté administratif, lui, nous semblait lourd, voire étouffant. Nombre d'entre nous ont eu le "plaisir" de vivre ou plutôt devrais-je dire subir l'expérience de la mise en place de certains processus internes vendus comme novateurs et essentiels, qui se sont finalement révélés fastidieux et chronophage avec les années en rajoutant couche sur couche tel un mille-feuille indigeste qui finit par gripper les rouages de la machine.

Après une série de questions et de remarques, les choses se sont finalement éclaircies. Le système ne semble pas être de cet acabit et l'enthousiasme a donc commencé à pointer son nez, non sans une certaine prudence toute relative.

Aujourd'hui, il nous semble donc nécessaire de pouvoir mettre en application ce projet afin de répondre à la contrainte légale et afin de pouvoir sécuriser et optimiser toute l'administration communale. En effet, la mise en place de procédures permettra une plus grande polyvalence et la transmission du savoir-faire. La centralisation des achats et le nettoyage de la base de fournisseurs permettront de négocier des tailles de lots afin d'obtenir de meilleurs tarifs. La mise en place de contrôles internes et de "best practices" dans les tâches courantes permettra une stimulation en douceur sans créer de "teams" d'audit invasifs. La standardisation des documents et une éventuelle base de gestion documentaire permettront d'améliorer leur partage, leur cohérence, leur uniformisation, etc.

Des informations supplémentaires en commission auraient été appréciées. Cependant les questions ayant trouvé réponse ce soir-même, ceci n'est plus nécessaire.

Bref, après toutes ces explications et toutes ces raisons, le MCG votera favorablement cette délibération."

M. Serrano n'a toujours pas compris pour quelle raison cette délibération était soumise au vote immédiat sans renvoi en commission. S'il est d'accord sur le fond, il ne peut accepter la forme et le fait de sauter les étapes. Comme aucune clause d'urgence n'a été demandée, il aimerait savoir pourquoi l'exécutif n'a pas suivi le processus normal pour l'examen de cette délibération.

M. Tschudi répond que le Conseil administratif n'a à aucun moment demandé une clause d'urgence mais a présenté son travail et ses réflexions quant au SCI à la commission d'administration générale, ce qui a donné lieu à une délibération. La majorité des conseillers a estimé qu'ils avaient tous les éléments en main pour voter ce soir et le débat a eu lieu.

M. Devaud fait remarquer que cette procédure a déjà été utilisée à plusieurs reprises sans susciter autant de discussions, et il ne comprend pas la raison des remarques du parti libéral-radical.

Mme Kunz-Félix indique que le PLR votera cette délibération sur le bout des lèvres, n'ayant pas d'autre choix. Elle demande de rester vigilants aux bienfaits du dispositif et d'éviter les dérives en gardant à l'esprit que les investissements financiers doivent être faits en faveur de la population et non pas pour alimenter une super bureaucratie. En effet, son parti est d'avis que le SCI présente ce risque.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met au vote la **délibération n°2017-20**

relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 158'000.- en vue de mettre en place un système de contrôle interne au sein de l'administration communale ainsi que d'inscrire le montant de CHF 192'000.- au budget de fonctionnement 2018

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la révision de la loi sur l'administration des communes du 3 juin 2016, devant entrer en vigueur, instaurant l'obligation de mettre en œuvre un système de contrôle interne dès l'adoption du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ;

Vu le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 26 avril 2017 ;

Vu l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dès l'adoption du budget 2018 dans les communes genevoises ;

Vu l'obligation d'instaurer une gestion des risques financiers dès la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé 2 ;

Vu la volonté du Conseil administratif de rendre le cadre de travail de l'administration municipale encore plus cohérent et transparent et d'augmenter ce faisant la qualité du service public délivré ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 juin 2017,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 4 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de **CHF 158'000.-** destiné à la mise en place d'un système de contrôle interne ;
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 158'000.- dans les comptes de fonctionnement 2017, sous les rubriques suivantes :
CHF 130'000.- sous la rubrique 05.100.318
CHF 28'000.- sous la rubrique 05.300.30
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2017 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette ;
4. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement 2018 CHF 192'000.- sous les rubriques suivantes :
CHF 108'000.- sous la rubrique 05.100.318
CHF 84'000.- sous la rubrique 05.300.30

* * *

7. **Délibération n° 2017-18 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2016 de la Fondation Nouveau Meyrin**

M. Tschudi explique que, suite aux travaux du Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin qui discute et adopte le rapport et les comptes, ceux-ci sont ensuite présentés au Municipal. Chaque parti étant représenté au Conseil et chacun ayant pu prendre connaissance des divers documents, il ne souhaite pas en parler plus longuement.

Personne ne demandant la parole, **M. Fabre** met le **vote immédiat** aux voix et celui-ci est **accepté par 28 oui et 1 non**.

M. Dumalle fait la déclaration suivante:

"Comme les années passées, j'aurais tendance à dire "Tout roule" pour la Fondation Nouveau Meyrin et ceux qui ont lu le rapport de gestion se seront fait la même réflexion. Toutefois, étant le seul conseiller municipal, à l'exception des trois conseillers administratifs, au sein du conseil de Fondation, je pense qu'il est de mon devoir de vous en dire un petit peu plus.

Nous avons en 2016, comme les années précédentes, continué les groupes de travail très actifs sur les côtés techniques, en particulier sur les constructions des Vergers, administratif dans la réflexion et mise en place de procédures d'attribution des logements, dans le suivi des potagers urbains au centre Gilbert que nous avons encouragés. Nous avons également été très attentifs aux prêts hypothécaires en fin de durée et/ou de renouvellement, sans oublier bien entendu les consommations d'énergie, en particulier le CAD (chauffage à distance), lequel nous avait inquiétés dans les premières années de mise en service et qui a donné entière satisfaction en 2016 et les résultats plus ou moins escomptés.

Je me fais le faire le porte-parole de mes collègues du Conseil de Fondation pour vous dire tout le plaisir et la satisfaction que nous avons eus sur l'ensemble du travail accompli en 2016. Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération et vous invitent à en faire autant."

Au nom de son parti, **M. Jimenay** fait la déclaration suivante:

"La revue des comptes nous apporte comme toujours des satisfactions et quelques motifs de se gratter la tête. Ce soir, nous retiendrons uniquement quelques satisfactions majeures.

1. Voir que la plupart des crédits accordés ont été traités avec une grande efficacité financière, laquelle a abouti à des clôtures de comptes avec un petit, parfois un plus grand, solde positif.
2. Les loyers des appartements et garages situés dans les immeubles communaux continuent de présenter un montant raisonnable comparé aux prix du marché, et nous ne pouvons que nous en féliciter et espérons que cela en sera de même pour les locataires des Vergers. Nous relevons encore que les excédents de recettes sont toujours d'un apport utile et apprécié.

On pourrait encore en citer d'autres mais, compte tenu de la chaleur ambiante, je serai volontairement succinct et vous communique que le PDC votera la délibération proposée."

Au vu de ce qui vient d'être dit, il va de soi que le PLR approuvera ce rapport, indique **M. Boccard** qui précise qu'il aurait toutefois préféré avoir accès aux documents un peu plus tôt afin de pouvoir mieux les analyser. Il ajoute que cette requête a déjà été exprimée à de nombreuses reprises pour les dossiers volumineux.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met aux voix la délibération n° 2017-18

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2016 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 juin 2017,

D E C I D E

PAR 29 OUI ET 1 NON

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2016 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

8. **Délibération n° 2017-19 relative à la DD 104'514 du PLQ 29'662 : inscription d'une servitude d'empiètement (sortie de secours en sous-sol) à la charge de la parcelle 14'972, propriété du domaine privé communal, et au profit de la parcelle 14'842**

En premier lieu, **M. Tschudi** rappelle que le Municipal a approuvé à l'unanimité le 23 juin 2015 une délibération déléguant à l'exécutif les compétences en matière de servitudes. Toutefois, selon la loi sur l'administration des communes, ceci ne concernait que la constitution de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune, ou à la charge de la Commune mais au profit de l'Etat, d'une autre commune ou de régies publiques cantonales. Or, dans le cas présent, il s'agit de créer une servitude au profit de privés.

M. Tschudi explique que, dans le cadre du plan localisé de quartier de Cointrin-est, les privés ont cédé une part de leurs terrains à la Commune pour créer des cheminements, entre autres. Comme ils ont ensuite dû créer une sortie de secours en sous-sol, ils ont besoin pour ce faire d'obtenir une servitude de la part de la Commune. Bien que cet objet soit peu important, la loi ne permet pas au Conseil administratif d'en décider.

Il fait encore remarquer qu'il aurait certes été possible d'inscrire cette servitude lorsque les privés ont cédé leur terrain à la Commune. Cette possibilité n'a pas été utilisée mais l'administration y veillera pour les différents chantiers à venir.

M. Tschudi conclut en indiquant qu'en conformité de la loi, il a fallu joindre tous les actes notariés à la délibération bien qu'ils comprennent très peu d'éléments qui concernent la Commune.

M. Fabre indique que le bureau propose le vote immédiat et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté par 29 oui et 1 abstention**.

M. Jimenay donne lecture de la position du PDC:

"Le Conseil administratif a besoin de notre accord pour signer l'acte officiel permettant de constituer une servitude d'empiètement (sortie de secours) à charge de la parcelle 14'972, propriété du domaine privé communal, et au profit de la parcelle 14'842, toutes les deux sises à Cointrin.

S'agissant plus que tout d'une formalité administrative pour un objet déjà étudié et voté, nous ne voyons pas de raison de refuser ce pouvoir au Conseil administratif.

Aussi le PDC votera la délibération proposée."

M. Boccard indique que le PLR en fera de même.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Fabre** met au vote la **délibération n°2017-19**

relative à la DD 104'514 du PLQ 29'662 : inscription d'une servitude d'empiètement (sortie de secours en sous-sol) à la charge de la parcelle 14'972, propriété du domaine privé communal, et au profit de la parcelle 14'842

Vu la résolution n° 15/2006, acceptée le 12 décembre 2006 en vote nominal par 20 oui, 5 non et 2 abstentions, relative à l'approbation du plan n° 0631-A1-3 de référence à l'élaboration des PLQ définis par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et l'avenue Louis-Casaï du PDQ de Cointrin ;

Vu les demandes de renseignements n^{os} 17'969, 17'860, 17'499, 17'501, 17'963, 17'736 sur le secteur et l'obligation du Canton d'y répondre;

Vu la délibération n° 2008-36 relative au plan localisé de quartier n° 29'662-526 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins du Jonc, De-Joinville et des Sapins;

Vu la délibération n° 2008-37a relative au plan localisé de quartier n° 29'663-526 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins De-Joinville, Terroux et des Sapins;

Vu les observations reçues par le département du territoire (DT) et transmises à la commune de Meyrin en date du 24 octobre 2008;

Vu les résultats de l'enquête publique;

Vu l'adoption des plans localisés de quartier n^{os} 29'662-526 et 29'663-526 par le Conseil d'Etat le 3 mars 2010;

Vu le PLQ 29'662 approuvé par le Conseil d'Etat du 15 mars 2010;

Vu la délibération n° 2013-03a, votée à l'unanimité, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 465'000.- destiné aux aménagements des espaces publics et des réseaux d'assainissement pour les PLQ n^{os} 29'662 et 29'663 situés entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins du Jonc, De-Joinville, Terroux et des Sapins à Cointrin;

Vu les autorisations de construire n^{os} DD 104'258 et DD 104'259 délivrées par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement respectivement en date du 13 février et 7 mai 2013;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu l'art. 3 al. 7 de la LGZD stipulant que "dans un délai de deux ans à compter du dépôt d'une demande définitive d'autorisation de construire fondée sur un plan localisé de quartier entré définitivement en force, la Commune intéressée est tenue d'adopter les crédits destinés au financement des travaux nécessaires à la réalisation des équipements prévus par ce plan";

Vu les travaux à envisager pour l'élargissement des chemins du Jonc et des Sapins;

Vu la dernière version du dossier de mutation n° 20/2014 établi par le bureau de géomètre Adrien Küpfer le 21 juin 2016;

Vu le plan de servitudes établis par le bureau de géomètre Adrien Küpfer le 31 mars 2016;

Vu le projet d'acte notarié établi par Maître Terrier, notaire à Genève;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 septembre 2017,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

à la majorité qualifiée

d'accepter la constitution de la servitude d'empiètement figurant au plan de servitude ci-annexé, établi par le bureau de géomètre Adrien Küpfer le 31 mars 2016, qui grèvera la parcelle n°14'972 au profit de la parcelle n°14'842, ceci à titre gratuit.

(Pause de 20h00 à 21h15)

(Départ de X. Osmani)

* * *

9. **Délibération n°2017-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 900'000.- destiné à la réalisation de quatre espaces urbains de musculation et de rencontres. Rapport de la commission d'affaires sociales et jeunesse & des sports conjointe (F. Grognuz, LR)**

M. Grognuz fait part du rapport de la commission d'affaires sociales et jeunesse & des sports conjointe tenue les 15 mars, 9 et 30 mai 2017, sous la présidence de MM. Fabre et Frauchiger et en présence de Mme Leuenberger et M. Devaud ainsi que Mme Delieutraz et M. Genequand, responsables de service:

1^{ère} commission

Genèse du projet

Cette délibération regroupe deux projets qui avaient été déposés par le groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises et par un projet participatif qui a regroupé des jeunes de Meyrin par l'intermédiaire de Transit.

Ce projet regroupe un espace de fitness urbain et un espace de détente dont les jeunes de notre commune sont demandeurs. M. Genequand nous présente les différents appareils de fitness ainsi qu'un plan de ce futur espace de 600 m², à l'avenue de Vaudagne à la place du terrain de boules.

Un commissaire s'interroge sur le choix de l'emplacement; le Conseil administratif le rassure en lui disant que rien n'est prévu sur cet emplacement avant cinq ans.

Un commissaire demande si la pratique des activités de work-out; M. Genequand répond que cette activité se pratiquera de manière non structurée, sans les conseils d'un moniteur.

Un commissaire propose d'établir une comparaison entre les différentes places de fitness urbain qu'il y a en Suisse romande. Le même commissaire aurait souhaité qu'une délégation des porteurs de projets soit présente pour indiquer leurs envies.

Cette première séance de commission touche à sa fin. Suite à la proposition d'un commissaire, les présidents mettent au vote une prochaine séance de commission. Pour la commission affaires sociales & jeunesse, cette proposition est acceptée par 9 oui (2 Verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et par 2 non (2 PS).

Pour la commission des sports cette proposition est acceptée par 9 oui (2 Verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et par 2 non (2 PS).

2^e commission

Suite à la demande d'un commissaire, l'administration présente la comparaison des différentes places de sports (Bellevue, Lausanne, Vernier).

Les commissaires remercient l'administration pour son travail. Après cette présentation, un commissaire souhaite revenir sur la place des cendriers dans l'espace de détente à proximité d'une place de sport. Il s'étonne de voir des cendriers dans cet espace. Il déposera un amendement pour faire retirer les cendriers.

Un autre commissaire s'interroge sur la toile de tente qui va être installée sur l'espace de détente et d'en connaître le matériau. L'administration lui répond que ce sera une toile en pvc, style bâche de camion.

Un groupe dépose un amendement pour retirer la toile de tente de l'espace de fitness urbain.

Un commissaire pense que cet aménagement est du luxe. Il pense qu'il faudrait supprimer l'espace de détente.

La commission se poursuit, les présidents passent la parole à un commissaire sur le montant des honoraires qui s'élèvent à CHF 42'000.- et qui lui semblent élevés. Mme Leuenberger lui répond qu'ils sont conformes aux usagers de la branche.

Les amendements s'étant accumulés sur le bureau des présidents. Les commissaires s'accordent à dire qu'il faudra une troisième séance de commission pour traiter spécifiquement des amendements de la résolution.

3^e commission

Les présidents ouvrent la séance et passent la parole à un commissaire qui souhaite retirer les amendements déposés par son parti; un second fait de même pour l'amendement déposé par son groupe.

Amendement demandant de réaliser quatre places de sport pour un montant de CHF 1'200'000.-.

Commission des affaires sociales et jeunesse

Amendement préavisé négativement par 2 oui (2 PDC) et par 9 non (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Commission des sports

Amendement préavisé négativement par 2 oui (2 PDC) et par 9 non (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Amendement demandant de réaliser quatre places de sports et de rencontres pour un montant CHF 900'000.-.

Commission des affaires sociales et jeunesse

Amendement préavisé positivement par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et par 2 abstentions (2 PDC).

Commission des sports

Amendement préavisé positivement par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et par 2 abstentions (2 PDC).

Amendement demandant le retrait des cendriers et de la poubelle pour le verre.

Un commissaire explique qu'il est important d'avoir des cendriers dans ces places pour ne pas retrouver de nombreux mégots par terre.

Commission des affaires sociales et jeunesse

Amendement préavisé négativement par 1 oui (1 PDC), 2 abstentions (1 PDC, 1 Vert) et par 8 non (2 PS, 1 Vert, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Commission des sports

Amendement préavisé négativement par 1 oui (1 PDC), 1 abstention (1 PDC) et par 9 non (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Mme Leuenberger pense qu'il est important que l'administration mette en place des actions de prévention plutôt que de la signalétique qui sera peu respectée.

Amendement demandant de mettre en place une signalétique pour rappeler l'interdiction de fumer, de consommer de l'alcool et d'autres substances.

Commission des affaires sociales et jeunesse

Amendement préavisé négativement par 4 oui (1, Vert, 2 PDC, 1 UDC) et par 7 non (2 PS, 1 vert, 2 PLR, 2 MCG).

Commission des sports

Amendement préavisé négativement par 3 oui (2 PDC, 1 UDC), 1 abstention (1 Vert) et par 7 non (2 PS, 1 Vert, 2 PLR, 2 MCG).

Amendement du Conseil administratif demandant de mettre en place des actions de prévention dans l'espace public.

Commission des affaires sociales et jeunesse

Amendement préavisé positivement par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (2 PDC).

Commission des affaires sociales et sports

Amendement préavisé positivement par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (2 PDC).

Après le vote des différents amendements, les présidents soumettent au préavis de la commission des affaires sociales.

Par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et par 2 abstentions (2 PDC).

Les présidents passent au préavis de la commission des sports.

Par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et par 2 abstentions (2 PDC)."

M. Fabre indique que M. Tremblet a déposé un amendement, au nom du PDC, qui va à l'encontre de ceux votés en commission. Aussi décide-t-il de passer la parole à celui-ci afin qu'il présente son amendement.

M. Tremblet fait la déclaration suivante, au nom de son groupe:

"Trois longues commissions auront été nécessaires pour arriver ce soir à ce projet de délibération dont le montant aura au final passé de CHF 395'000.- pour un espace de musculation et de détente à CHF 900'000.- pour quatre espaces. Lors des préavis, mon groupe a été le seul à s'abstenir, tous les autres préavisant cette augmentation assez facilement.

De notre côté, lors du Conseil du 7 mars dernier, nous propositions avec succès un amendement pour retirer du crédit d'aménagement des espaces publics du quartier des Vergers un montant de CHF 500'000.- destiné à un espace de sports pour tous parce que nous n'avions aucun projet, aucune idée, mais juste un montant, comme un chèque en blanc rajouté au montant global.

Vous comprendrez donc pourquoi ce soir nous avons déposé un amendement qui demande de retourner au point de départ, à savoir à un montant de CHF 395'000.- pour la réalisation d'un espace urbain de musculation et de rencontres. Il n'est en effet pas possible pour notre groupe de tenir un discours en mars et de changer de discours en juin alors que ce projet augmenté à CHF 900'000.- est vide de substance. En l'acceptant ainsi, nous réaliserions bien ce premier espace, dans la totalité des aspects qu'il propose sans en remettre une partie en cause comme les premières discussions le laissaient présager, et on rajouterait un montant sorti d'un chapeau de magicien d'un demi-million pour réaliser trois espaces de plus. Mais quoi, comment, où, tout reste à définir, comme dans le projet de CHF 500'000.- de mars dernier ! Cette façon de faire est dénuée de bon sens selon nous, et nous souhaiterions vous proposer une manière un peu différente de procéder, pour au final arriver au même résultat.

En mars dernier, pour pouvoir accepter notre amendement, vous aviez souhaité que nous rajoutions une mention sur le fait que l'administration devait revenir au plus vite avec un projet de délibération afin d'aménager cet espace de sport pour tous aux Vergers. Ils devraient donc être en train de plancher dessus...

Nous vous proposons donc ce soir de travailler également en deux temps :

1. Premièrement en ramenant le montant de cette délibération au montant initial de CHF 395'000.- afin de réaliser le projet de ce premier espace urbain de musculation et de détente au plus vite, tel que proposé par le projet retenu quand bien même nous sommes certains qu'il peut être aménagé à moindres frais, ce que nous invitons l'administration à faire si cela s'avère possible. Mais pour démontrer que nous sommes favorables au sport pour tous et à ces aménagements, nous ne tenterons pas de diminuer le montant initial comme nous avons pu vouloir le faire lors de nos travaux de commission.

2. Puis, dans un deuxième temps, j'annoncerai au point 14 de notre ordre du jour un projet de résolution pour étudier la possibilité de rajouter deux places de plus, de moindre envergure certes mais deux places quand même, et qui viendraient s'ajouter à celle votée ce soir ainsi qu'à celle que l'administration étudie déjà pour les Vergers, dans l'espace prévu pour le sport pour tous.

Nous avons même un certain nombre d'idée sur les lieux les plus adéquats pour accueillir une telle place, comme par exemple proche du futur collège post-obligatoire qui doit voir le jour à la Gravière et qui pourrait ainsi bénéficier non seulement aux étudiants mais aux jeunes de Champs-Fréchets et des environs.

Il faut savoir raison garder, Mesdames, Messieurs, chers collègues ! Je vous invite donc ce soir à ne pas poursuivre avec cette délibération de CHF 900'000.- mais à soutenir notre amendement qui nous semble vraiment être plus opportun et qui laisse ensuite le temps de poursuivre à l'identique, dans le processus comme dans les aménagements, ou pas si les demandes sont différentes dans les autres quartiers de notre commune."

M. Boccard annonce que les radicaux-libéraux maintiennent leur proposition. Il note que cet objet a été largement débattu lors de trois séances de commission, et que le PDC a proposé un montant de CHF 1,2 million qui n'a pas été accepté.

Les emplacements n'ont pas été définis pour plusieurs raisons. En premier lieu, il a été décidé de ne pas toucher à la première place pour ne pas péjorer le projet. En outre, dans l'évolution de la Commune, il y a certainement d'autres endroits où un tel aménagement pourrait être judicieux. Un montant a déjà été prévu pour réaliser une place de sports aux Vergers et **M. Boccard** estime possible d'accoler à cet équipement un espace de musculation coûtant moins cher que le premier construit. Enfin, il faut également tenir compte des transformations qui vont avoir lieu dans d'autres endroits de la Commune.

En résumé, le PLR souhaite donner une enveloppe à l'administration qui pourra réaliser le premier espace immédiatement puisque l'étude, le plan et l'emplacement sont définis. Par la suite, l'administration pourra revenir devant le Municipal en proposant des nouveaux projets inclus dans l'enveloppe budgétaire définie ce soir.

M. Boccard conclut en relevant qu'un accord avait été trouvé en commission et il trouverait regrettable de tout remettre en question. Son parti refusera donc l'amendement du PDC.

M. Gaetanino signale que le MCG refusera également cet amendement pour les raisons évoquées par M. Boccard. Il note en effet que, lors des différentes commissions, tous les commissaires ont été convaincus de l'utilité de ces aménagements.

M. Dumalle mentionne que lorsque le PLR a proposé d'augmenter ce budget, les Verts ont été très étonnés. Pour lui, cela prouve que les bonnes idées n'ont pas de couleur politique et bénéficient à toute la population.

Il ajoute que les Verts ont été sensibles à l'argument évoqué par M. Boccard qui regrettait que les commissaires avantagent le centre de la cité en oubliant les autres quartiers.

M. Dumalle rappelle encore que, comme mentionné en commission, le fait de demander à un fournisseur de construire quatre fois le même projet permet de faire considérablement baisser les coûts, sans omettre le coût des commissions ainsi évitées.

Il conclut en indiquant que les Verts refuseront donc l'amendement du PDC.

M. Ortelli rejoint les propos de MM. Boccard et Dumalle. Il a également été agréablement surpris qu'une telle proposition émane du PLR, à laquelle il a immédiatement adhéré. Son parti a été séduit par la procédure consistant à voter une enveloppe globale mais en réalisant en premier un projet et en veillant par la suite à adapter les suivants en fonction des expériences vécues avec le premier. En outre, on évite ainsi de favoriser une partie de la Commune.

En conclusion, il annonce que le groupe socialiste refusera également l'amendement du PDC.

Mme Hayes est heureuse que les partis de gauche partagent le point de vue de la droite. Elle est d'accord avec la remarque de M. Dumalle, à savoir que les bonnes idées n'ont pas de couleur politique.

Elle relève que ces aménagements seront destinés aux jeunes et moins jeunes de la Commune, et elle juge les quatre espaces indispensables.

En conclusion, **Mme Hayes** annonce que l'UDC acceptera l'amendement du PLR et refusera celui du PDC, qu'elle juge aléatoire.

Malgré les positions défavorables des autres partis, **M. Tremblet** ne retire pas son amendement. Il explique que le PDC a effectivement proposé un crédit de CHF 1'200'000.- en commission pour la construction de quatre espaces parce qu'il pensait que l'on pouvait construire l'espace demandé ce soir avec un budget de CHF 300'000.- et les autres pour le même prix. A ce sujet, il précise que son parti est également convaincu qu'il s'agit d'une bonne idée mais ne juge pas opportune la manière d'y arriver.

Il ne comprend pas que M. Gaetanino soit convaincu par l'amendement du PLR alors que l'on ignore ce que l'on va faire et où l'on va mettre les trois autres espaces, lesquels devront coûter moins cher que le premier et seront donc forcément différents et moins bien. C'est pourquoi le PDC propose de suivre un autre chemin pour arriver au même résultat.

En conclusion, **M. Tremblet** annonce que le PDC maintient son amendement et refusera l'amendement de la commission car il n'est pas convaincu par le procédé proposé par le PLR.

M. Fabre met tout d'abord au vote l'**amendement** du PDC qui consiste à reprendre l'intitulé initial de la délibération, à savoir:

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 395'000.- destiné à la réalisation d'un espace urbain de musculation et de rencontres.

Cet amendement est refusé par 6 oui et 23 non.

M. Fabre met ensuite au vote l'amendement présenté par le PLR qui consiste à modifier le libellé de la délibération comme suit:

Intitulé

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 900'000.- destiné à la réalisation de quatre espaces urbains de musculation et de rencontres

Décide

- 1. de réaliser les travaux de construction d'un espace urbain de musculation et de rencontres sur l'ancien terrain de boules à l'avenue de Vaudagne 24,*
- 2. de prévoir la construction, à terme, de trois autres places moins importantes réparties équitablement dans la commune de Meyrin, dont une à Cointrin.*

Cet amendement est **accepté par 23 oui et 6 non.**

M. Fabre met au vote l'**amendement** proposé par le Conseil administratif qui consiste à rajouter un point 3 aux "décide", à savoir:

- 3. de prévoir des actions de promotion et de prévention de la santé sur l'espace public,*

Cet amendement est **accepté par 25 oui, 1 non et 3 abstentions.**

M. Gaetanino annonce que le MCG acceptera cette délibération amendée avec plaisir. Il pense que le Municipal donne ainsi un signe aux autres quartiers de la Commune, à savoir qu'ils ne sont pas oubliés.

Mme Murciano fait part de la position des Verts:

"Il n'aura pas fallu moins de trois séances pour que l'espoir de voir le projet de réalisation d'un espace urbain pour les jeunes aboutir.

Rappelons que les jeunes de 18-25 ans sont nombreux sur la Commune, ils formulent régulièrement le manque d'espace pour pratiquer le sport de plein air et se rencontrer.

L'espace qui nous a été présenté est le fruit d'une démarche participative avec 90 jeunes qui se sont investis à plusieurs reprises pour élaborer le projet qui conviendrait le mieux à leurs attentes. Nous trouvons particulièrement déplorable d'entendre parler de luxe et d'économie quand il s'agit des jeunes qui font confiance à notre commune. Ils font partie des acteurs importants de l'avenir de Meyrin et nous souhaitons que leur démarche soit ici saluée. Nous devons répondre à leur engagement en construisant le plus rapidement possible l'espace qu'ils ont conçu et créé au prix défini.

Après les divers amendements évoqués "une étoile est née, espérons qu'elle ne sera pas filante". Un amendement proposé par le PLR a séduit la majorité des commissaires; construire le premier espace tel qu'il a été défini et prévoir la construction de trois places supplémentaires en votant une augmentation de la délibération à CHF 900'000.-.

Une enveloppe pour créer quatre espaces pour les jeunes équitablement répartis dans divers endroits de Meyrin et Cointrin. Cette proposition nous a semblé extrêmement intéressante, car elle démontre que l'on n'oublie pas le reste de la Commune et cette variante permettra une vision globale à plus long terme.

Si la bienveillance de certains n'a pas été retenue lors de nos débats en commission, elle a toutefois été entendue, et il s'est dégagé une volonté très nette d'actions de promotion et de prévention de la santé sur cet espace public.

Il va sans dire que le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin votera favorablement cette délibération et que nous nous réjouissons de l'inauguration de cet espace de work-out et de détente pour nos jeunes."

M. Boccard indique que c'est par le biais d'un atelier participatif, où des membres du PLR se sont assis à la table des jeunes, qu'ils ont pris note des attentes des jeunes.

Il ajoute que le PLR est satisfait de ce projet dans la mesure où un montant et un nombre d'espaces ont été définis avec une enveloppe qui permettra la réalisation rapide de la première place test. Cette délibération laisse ensuite la possibilité à l'administration de revenir en temps voulu avec un projet et un emplacement définis conformément aux demandes de la population.

Mme Hayes fait part de la position de l'UDC:

"Nous ne sommes jamais opposés à la construction d'un espace de musculation. Quoique le montant de la première délibération de CHF 395'000.- nous semblait exagéré, nous avons posé à cet effet un amendement pour demander de réduire le nombre d'engins et de faire l'espace repos moins onéreux. Au vu de quelques amendements plus intéressants allant tout à fait dans un autre sens mais très intelligents, nous avons retiré notre amendement. Effectivement, construire quatre terrains de musculation équitablement répartis sur la commune de Meyrin, Cointrin compris, nous paraissait plus intéressant au prix de CHF 900'000.- pour les quatre installations.

Nous avons pourtant un petit bémol à exprimer car voter CHF 900'000.- pour quatre installations - on ne sait pas où, quand et comment - nous semble un peu aventureux mais nous sommes certains que le temps viendra des explications.

Malgré notre petit bémol, nous voterons quand même cette délibération."

M. Halimi donne connaissance de la position de son parti:

"Vu l'absence d'espaces urbains de musculation sur la commune de Meyrin et vu le fort souhait exprimé par les jeunes de la Commune pour la construction de tels espaces, notre groupe votera favorablement cette délibération.

En effet, il y a un réel besoin de tels espaces de musculation sur notre ville et la population, principalement les jeunes, l'ont clairement relayé à travers notamment leur forte implication dans ce projet.

Il faudrait peut-être le rappeler ici, que plusieurs villes genevoises se sont dotées de tels espaces de musculation depuis de nombreuses années déjà et rencontrent beaucoup de succès auprès de leurs populations.

Il est temps qu'à Meyrin, nous répondions favorablement à ce besoin en réalisant de tels espaces de musculation, en commençant par celui initialement prévu et souhaité par les jeunes, à savoir celui à côté du stade de Vaudagne, et les trois autres suivront dans le temps et en fonction du besoin."

Il n'y a plus de demande de parole et **M. Fabre** met donc aux voix la **délibération n°2017-06a amendée**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 900'000.- destiné à la réalisation de quatre espaces urbains de musculation et de rencontres

Vu la résolution n° 2015-11 demandant l'installation de structures métalliques en plein air pour exercices de musculation pour adultes;

Vu la résolution n° 2015-12 demandant l'installation d'appareils fitness en plein-air pour adultes;

Vu la demande importante relayée par un groupe de jeunes utilisateurs potentiels;

Vu les résultats de la soirée participative du 9 mai 2016 à laquelle a participé une soixantaine de jeunes;

Vu l'absence d'un tel équipement sur la commune de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des sports & des affaires sociales et jeunesse conjointe;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 juin 2017,

DECIDE

PAR 24 OUI, 1 NON ET 4 ABSTENTIONS

1. de réaliser les travaux de construction d'un espace urbain de musculation et de rencontres sur l'ancien terrain de boules à l'avenue de Vaudagne 24,
2. de prévoir la construction, à terme, de trois autres places moins importantes réparties équitablement dans la commune de Meyrin, dont une à Cointrin,
3. de prévoir des actions de promotion et de prévention de la santé sur l'espace public,
4. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 900'000.-** destiné à ces travaux,

5. de comptabiliser la dépense nette de CHF 900'000.-, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
6. d'amortir la dépense nette de CHF 900'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019 sous la rubrique n°34.331,
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 900'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Mme Leuenberger tient à remercier les conseillers ayant accepté cette délibération. Elle estime en effet qu'il s'agit d'un signal fort de reconnaissance envers le travail développé avec les jeunes en collaboration avec l'administration et qui répond à un besoin effectif. En particulier, elle remercie le PLR pour son amendement qui développe une vision d'ensemble, qui anticipe et planifie les besoins à long terme et permet de répondre aux besoins exprimés par une partie des jeunes. Elle pense qu'une telle proposition est d'autant plus intelligente qu'elle optimise et valorise le travail de l'administration. C'est un geste important qui démontre que la démarche participative est un outil valable pour faire aboutir des projets de qualité durable et répondre aux besoins exprimés par la population.

Mme Leuenberger conclut en relevant que, si les jeunes ne sont pas présents ce soir, c'est parce que nous sommes en période d'examen.

* * *

10. **Délibération n° 2017-16a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'101'000.- destiné à remplacer la façade verre-métal du bâtiment patinoire faisant l'objet d'actes de vandalisme répétés. Rapport de la commission des travaux publics (P. Boccard, LR)**

M. Boccard donne lecture du rapport de la commission des travaux publics tenue le 7 juin 2017 sous la présidence de M. Serrano et en présence de MM. Devaud et Tschudi ainsi que MM. Balsiger, Chappuis et Marti, de l'administration:

"La commission a lieu in situ à la demande du président afin que les commissaires puissent se rendre compte d'eux-mêmes de la situation.

En introduction, M. Tschudi explique la problématique et les conséquences induites : panneaux de verre trop fragiles, sous couche pas imperméable, traitement du bas de la façade inadéquat (remontées d'humidité).

Il est débattu du vandalisme et de la vidéosurveillance obsolète.

M. Marti souligne que le changement du contexte du voisinage, à proximité du nouveau quartier des Vergers, permettra une baisse du vandalisme à la patinoire.

Un rapport d'expert signale la dangerosité des façades dans l'état actuel.

Plusieurs variantes de panneaux sont présentées aux commissaires : verre feuilleté / alucobon / métal déployé / polycarbonate. Le coût varie de CHF 438'480.- avec panneaux alucobon uniquement sur la surface ouest à CHF 1'758'380.- intervention globale avec des panneaux en verre feuilleté.

La solution envisagée est celle d'une intervention globale sur les quatre faces : dépose des verres, pose d'une nouvelle couche de protection de la sous construction, assainissement du pied de façade, pose de panneaux en métal déployé et, enfin, végétalisation de la façade côté Vergers: coût total CHF 1'064'880.-.

Un commissaire s'insurge et rappelle la proposition de la pose de panneaux photovoltaïques.

Il lui est répondu que, techniquement, ce serait difficile, que, d'autre part, l'ombre portée des arbres plantés et des nouveaux immeubles environnants diminuerait le rendement des panneaux solaires et ne permettrait pas la pose des panneaux sur toute la paroi. De plus, la toiture de la patinoire possède un parc de panneaux qui avait coûté CHF 560'000.- à l'époque.

Le détail des coûts est présenté et explicité aux commissaires.

En conclusion de cette première séance, il est relevé par M. Chappuis qu'il appréhendait un peu d'avoir une patate chaude à traiter comme premier dossier en tant que nouveau chef de service. Il salue l'approche clairvoyante des commissaires qui ont écarté le côté responsabilité pour trouver une solution rapide et globale au problème.

Fin de la première séance.

Deuxième séance, reprise de débats à l'intérieur.

Suite à une question d'une commissaire, M. Balsiger informe que la garantie par le fournisseur des matériaux de la nouvelle façade est de 15 ans et que, par la même occasion, les façades de la patinoire pourraient à nouveau être assurées, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui au vu des actes de vandalisme répétés.

Il est souligné que la modification d'aspect du bâtiment est envisageable mais il ne doit plus être présenté comme une réalisation de l'architecte concepteur.

La végétalisation de la paroi sud (côté Vergers) est abordée : ce seront des plantes grimpantes, plantées en pleine terre, qui pousseront sur un treillis fixé à 10/15cm des panneaux, cette paroi végétalisée aura un effet isolant.

Le choix des plantes et le coût d'entretien sont abordés. Il est répondu que le choix n'est pas encore fixé mais que les services de M. Chatelain et d'autres têtes pensantes y travaillent; le coût d'entretien serait de CHF 5'000.- par an environ.

Un commissaire propose d'avoir sur la façade ouest, côté piscine, la possibilité de suspendre des panneaux avec des œuvres réalisées par des jeunes, en lieu et place des panneaux en métal déployé, ceci dans l'optique de générer le respect du bâtiment par son appropriation. Il demande dans quelle mesure le Fonds d'art contemporain, qui dispose de moyens financiers, pourrait intervenir dans ce cadre.

Après plusieurs options, panneaux, bâches, la proposition se fixe sur des bâches rapportées sur la paroi maintenues grâce à des supports en façade.

On aborde les aspects plus techniques. Une commissaire demande si les panneaux en 2D ont le même coût que les panneaux en 3D. Un commissaire demande une image globale de la patinoire avec panneaux 2D et avec panneaux 3D pour se faire une opinion précise du rendu visuel ; les panneaux 2D étant utilisés pour garnir les cages de sorties des ascenseurs des parkings des Vergers, ceci afin que le Conseil municipal puisse valider le choix de la solution.

Il est répondu qu'au niveau des coûts, ils sont similaires.

Un commissaire propose de préavisier la délibération et de formuler des amendements ultérieurement afin de définir des choix spécifiques aux diverses façades de la patinoire.

M. Tschudi suggère d'amender la délibération avec l'élément artistique proposé par deux commissaires.

M. Devaud relève que le coût des supports pourrait être pris en charge par le Fonds de décoration.

L'amendement proposé consiste à ajouter un "décide" :

- de prévoir sur la façade ouest des points d'ancrage permettant le déploiement d'interventions artistiques.*

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC et 2 MCG.

Le préavis de la délibération est mis aux voix et accepté par 10 oui, soit 2 PS, 2 Verts, 1 PLR, 2 PDC, 1 UDC et 2 MCG, et 1 abstention (1 PLR)."

M. Fabre met au vote l'**amendement** du PLR et du PS consistant à rajouter un point 2 aux conclusions, à savoir:

- 2. de prévoir sur la façade ouest des points d'ancrage permettant le déploiement d'œuvres artistiques,*

Cet amendement est **accepté à l'unanimité**.

M. Dumalle donne connaissance de la position des Verts:

"Nous en sommes convaincus, les façades de la patinoire demandent un sérieux lifting afin d'éviter le triste état dans lequel elles se trouvent aujourd'hui. Nul doute qu'à sa construction, une erreur de casting a été commise mais loin de nous l'idée de jeter la pierre (pas sur la patinoire) mais sur les décideurs de l'époque. En revanche et nous le savons tous, les erreurs sont faites pour apprendre et ne plus les renouveler. En commission, nous avons exploité plusieurs possibilités et amendé la délibération.

Aussi malgré le prix élevé de ces réparations, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront cette délibération afin que le sphinx renaisse de ses cendres et nous redonne une patinoire encore plus belle, plus solide, mieux isolée et, pourquoi pas, plus conviviale."

Mme Deluermoz fait part de l'avis du PDC:

"Le PDC soutient cette résolution même s'il regrette le manque de suivi du dossier qui a conduit aujourd'hui à devoir payer le montant de plus d'un million pour refaire l'enveloppe extérieure de la patinoire ainsi que différents travaux, notamment d'étanchéité. Nous saluons également les nouveaux matériaux choisis et mieux adaptés ainsi que la première réalisation d'un mur végétalisé de notre commune prévu le long de la façade sud en raccord avec les habitations et aménagements extérieurs de cette partie du quartier des Vergers.

Enfin, nous soutiendrons également l'amendement proposé par le PLR. En effet, nous estimons qu'une appropriation de ce bâtiment public par une pose régulièrement actualisée des supports réalisés soit par des habitants de Meyrin, notamment des élèves ou des jeunes, ou encore par des artistes possiblement sélectionnés et soutenus par le Fonds d'art contemporain peut être une bonne alternative en réponse à l'envie de dégrader ce bâtiment."

M. Grognez donne lecture de la position du PLR.

"Cette patinoire n'a pas encore 10 ans et nous devons déjà refaire les façades extérieures. Il est vrai que la façade sud du bâtiment a subi des déprédations répétées, au moins trois, et comme l'a dit Rudolf Giuliani, ancien maire de New York, une vitre cassée en appelle une autre. L'installation de départ avec des panneaux en verre n'était visiblement pas assez solide pour résister aux actes de vandalisme et aux conditions météorologiques. Nous espérons que la nouvelle façade en métal déployé soit plus résistante et dure dans le temps. Nous aimerions avoir une séance de commission de travaux publics où les différentes options en métal déployé en 2D ou en 3D nous soient présentées à l'aide d'une images de synthèse.

Le groupe PLR soutiendra cette délibération amendée."

Au nom des socialistes, **M. Ortelli** fait la déclaration suivante:

"Est-ce un effet collatéral du réchauffement climatique ? Notre glaçon communal se désagrège aussi vite qu'un iceberg groenlandais !

Sous les attaques combinées des changements de température et de quelques vandales lanceurs de cailloux, les façades de notre patinoire sont dans un bien triste état, mettant à nu une structure bien fragile.

Etait-ce prévisible ? Sûrement ! Mais nous ne sommes pas ici ce soir pour parler du passé mais pour trouver une solution d'avenir. Et rapidement, l'assurance ne couvrant plus d'éventuels dégâts, le risque d'accident de personne n'étant pas écarté, le bâtiment n'étant plus suffisamment protégé contre les intempéries.

La variante proposée par l'administration nous semble convenir. Cette matière, que l'on appelle en jargon technique "métal déployé", a une bonne expression architecturale, des diversités de formes et de couleurs et un aspect changeant en fonction du point d'observation. Les travaux sur les quatre façades assurent la pérennité du bâtiment sur le long terme et fournissent une réponse à la problématique de sécurité soulevée par l'expert. Nous avons pu constater nous-mêmes que l'éventuel impact d'un caillou sur cette nouvelle structure n'est pratiquement pas visible, ce qui démotivera sûrement d'éventuels vandales ! La végétalisation de cette même façade aura un effet de continuité et d'intégration avec le nouveau quartier.

Autre argument de poids en faveur de cette technique, au-delà de sa résistance et sa stabilité à long terme, est la garantie de 15 ans ! Excellente nouvelle !

L'amendement qui propose de prévoir sur la façade ouest, coté piscine, des points d'ancrage pour le déploiement d'interventions artistiques permettra de casser la monotonie de cette grande surface et d'amener un peu de diversité et de vie.

Bien sûr, dépenser CHF 1'100'000.- pour remettre en état une installation qui devait durer fait bondir. Si cela peut permettre d'adoucir un peu la pilule, je peux vous assurer que nous ne sommes pas les seuls à avoir eu des problèmes avec des façades. Par exemple, sur un très important bâtiment, siège d'une grande multinationale, ce n'est pas CHF 1 million qu'a coûté une telle remise en état mais des dizaines ! Parfois les rêves d'architecte peuvent se transformer en cauchemar ! A nous d'être vigilants pour nos nouveaux projets !

Le groupe socialiste votera favorablement cette délibération et vous invite à faire de même."

M. Frauchiger donne connaissance de la position du MCG:

"Le bâtiment abritant la patinoire couverte est composé d'un bardage réalisé en verre trempé, fixé par des attaches ponctuelles sur une structure porteuse métallique. Ce concept architectural fait référence au "cube de glace", matérialisé par le déploiement d'une façade verre-métal.

Hélas, à peine les travaux finis de ce magnifique bâtiment, la façade sud (en fait la façade ouest) a été entièrement détruite durant une nuit par un acte de vandalisme. A relever qu'à cette époque, en 2008, le bâtiment étant encore en chantier. Des gravats et des cailloux jonchaient le pied du cube et invitaient donc les jeunes vandales au lancer ludique de jets de pierres contre cette fragile structure.

Il fallait être bien naïf pour croire qu'il était inutile de protéger le bâtiment d'une palissade de chantier, le temps de goudronner correctement le chemin d'accès et d'y mettre éventuellement une végétation dissuasive, voire protectrice contre le bâtiment.

En résumé, suite à ce sinistre, différentes mesures ont été envisagées, notamment sur la mise en place d'une nouvelle clôture en façade sud, d'une vidéosurveillance, des détecteurs de vibration et le remplacement du verre par un matériau alternatif.

Mais à l'issue de ces discussions, le Conseil administratif d'alors, sur recommandation des mandataires, proposait de maintenir les panneaux en verre, de ne pas mettre en place de clôture le long de la façade ouest, et d'évaluer la faisabilité d'un système de surveillance.

Seule cette dernière mesure a été retenue avec la pose d'une caméra dôme en face de la patinoire. Malgré la caméra vidéosurveillance, des actes de vandalisme ont à nouveau été perpétrés, de moindre ampleur certes mais de manière relativement récurrente.

Ce bâtiment cube sensé être avant-gardiste, d'une structure légère, moderne, a pris en moins de 10 ans un sérieux coup de vieux ! Sa faiblesse architecturale ne permettant même pas d'y apposer des panneaux solaires !

De plus, lors de la visite de ce bâtiment en péril, nous avons été consternés de voir que la base du bâtiment était mal isolée, que la structure profilée n'était pas étanche et que l'isolation thermique était gorgée d'eau et humide jusqu'à 1 m. de haut ! Ce défaut de construction provoque ainsi un vieillissement accéléré des matériaux et enlaidit cette patinoire ! Cette situation va encore s'aggraver avec le temps.

Il faut sauver ce qui pourrait l'être par un projet de réhabilitation des façades de la patinoire. Il faut remplacer les panneaux en verre par un matériau alternatif présentant des caractéristiques de résistance mécanique élevée et d'assurer durablement l'étanchéité et la protection de l'isolation thermique par la mise en œuvre d'une nouvelle sous-couche de protection; de résoudre la problématique d'infiltration d'eau au niveau du pied de façade par la mise en œuvre d'un raccordement étanche entre le socle du bâtiment et sa façade; d'assurer ainsi une intégration esthétique et durable du bâtiment dans son environnement direct, entre l'écoquartier des Vergers et le lac des Vernes.

Nous sommes d'accord que le projet de la nouvelle façade pourrait également être végétalisé permettant ainsi d'apporter une cohérence avec l'effort déployé aux Vergers en termes de biodiversité et d'agriculture urbaine. Nous sommes d'accord de prévoir sur la façade ouest des points d'ancrage permettant le déploiement d'œuvres artistiques.

C'est pourquoi le groupe MCG acceptera cette délibération relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'101'000.-."

Mme Hayes donne lecture de la position de l'UDC rédigée par M. Hubert:

"La façade de la patinoire est dans un état délabré notoire et fait vraiment banlieue, juste en face du quartier des Vergers qui vient de naître. Il est donc urgent que l'on procède aux travaux de ravalement et nous voterons cette délibération.

En tant que président de la commission des sports, **M. Serrano** note que le Municipal a tiré les conséquences des erreurs commises de manière consensuelle et pragmatique. Il tient à en remercier les commissaires et relève que c'est l'occasion de mettre en place des processus afin de minimiser les risques.

La parole n'est plus demandée et **M. Fabre** met au vote la **délibération n°2017-16a amendée**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'101'000.- destiné à remplacer la façade verre-métal du bâtiment patinoire faisant l'objet d'actes de vandalisme répétés

Vu la délibération n° 2007-03a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 15'355'400.- destiné à la réalisation d'une patinoire couverte ;

Vu le sinistre survenu le 12 novembre 2008, ayant conduit à la destruction complète des panneaux en verre de la façade sud, suite à un acte de vandalisme ;

Vu les actes de vandalisme à répétition constatés depuis l'inauguration du bâtiment le 20 février 2009 ;

Vu le rapport d'expertise réalisé par le bureau Gilbert Biemann Sàrl et daté du 21 mars 2016 ;

Vu la prescription de la responsabilité des entreprises et mandataires ayant réalisé la façade initiale ;

Vu la proposition transmise par l'assurance de la Commune visant à clôturer les sinistres encore en attente ;

Vu la situation de la patinoire et la nécessité d'intégrer de manière harmonieuse ce bâtiment dans son environnement, entre l'écoquartier des Vergers et le lac des Vernes ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2016-2026 ;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 juin 2017,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de réaliser les travaux destinés au remplacement de la façade verre-métal du bâtiment de la patinoire,
2. de prévoir sur la façade ouest des points d'ancrage permettant le déploiement d'œuvres artistiques,
3. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'101'000.-** destiné à ces travaux,
4. de prendre acte qu'une participation de l'assurance bâtiments de CHF 75'000.- sera déduite,
5. qu'une somme sera attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,
6. qu'une somme sera attribuée au Fonds communal d'énergie de la commune de Meyrin, selon le règlement d'application fixant les conditions d'attribution au fonds,
7. de comptabiliser les dépenses (CHF 1'101'000.-) et les recettes (CHF 75'000.-) dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

8. d'amortir la dépense nette de CHF 1'026'000.- (CHF 1'101'000-CHF 75'000.-) au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019, sous la rubrique 34.331,
9. d'autoriser le Conseil administratif/maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'101'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

(M. Halimi est absent au moment du vote)

* * *

11. **Délibération n° 2017-10a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 173'500.- en vue de l'aménagement d'un espace public pour accueillir le Salto de l'escargot et des manifestations éphémères à l'avenue de Feuillasse, à proximité du centre commercial de la cité. Rapport de la commission des travaux publics (F. Grognuz, LR)**

M. Grognuz fait part du rapport de la commission des travaux publics tenue le 17 mai 2017 sous la présidence de M. Serrano et en présence de Mme Leuenberger ainsi que M. Chatelain, responsable du service de l'environnement, et Mme Delieutraz, co-responsable du service développement social et emploi:

"Le président ouvre la séance et donne la parole à Mme Delieutraz qui nous fait un bref rappel des activités de l'association qui existe depuis 2010 dans notre commune. Le Salto de l'escargot propose des cours de cirque pour tous les niveaux et a initié différents publics à ses activités, dont les aînés de la commune de Meyrin.

Les travaux visent trois buts : garantir une meilleure sécurité sur le site, assurer plus de confort, particulièrement en hiver, et améliorer l'impression globale.

M. Chatelain rappelle que l'association a fait appel à une fondation pour financer une partie des travaux. Il nous explique ensuite les différents travaux qui vont être entrepris comme la pose d'un revêtement minéral ou encore le raccordement des toilettes et douches aux réseaux principaux, ainsi qu'un chemin élargi en grille gazon pour accéder au site.

Le président passe la parole aux commissaires. Un commissaire s'interroge sur l'installation des douches au réseau public et si celles-ci sont prises en compte dans la délibération. M. Chatelain explique que le vote de cette délibération permettra à l'association d'installer des douches qu'elle financera. Suite à une question d'un commissaire, on lui répond que le terrain concerné par cette délibération est la propriété de la Commune.

Un commissaire demande comment les habitants des roulottes se chauffent durant l'hiver; l'administration lui répond qu'ils se chauffent au bois.

Un autre commissaire s'interroge sur la relève au sein de l'association et le nombre de membres; Madame le Maire lui répond que celle-ci est dynamique, compte plus de 50 membres et qu'il n'y a pas de souci à se faire de ce côté là.

La séance de commission touche à sa fin, l'ensemble des questions des commissaires ayant été traité, le président soumet la délibération au vote qui est préavisé favorablement à l'unanimité."

M. Gaetanino annonce que le MCG acceptera cette délibération pour les raisons évoquées dans le rapport et au vu du succès rencontré par le Salto de l'escargot. Il tient à relever en particulier le fait que celui-ci a fait l'effort de trouver une partie du budget, soit CHF 60'000.-.

M. Ortelli donne connaissance de la position du parti socialiste:

"J'ai eu le plaisir et le privilège de pouvoir assister un soir à la prise en charge d'un groupe d'enfants du parascolaire par le Salto de l'escargot. Magnifique ! Les yeux des enfants brillaient, les différentes activités qui leur étaient proposées les enchantaient ! Des rires, des cris. Un sain défoulement après une longue journée d'école. Et cela malgré le froid présent, la boue qui a collé aux chaussures ! Car c'était un froid soir d'hiver et le manque d'aménagement et de structure du lieu se font alors encore bien plus sentir. Et bravo pour les animatrices qui grelotent dans un coin de la tente alors que les enfants savourent les activités circassiennes.

Non, cette situation n'est pas digne de notre commune. Pas d'eau, pas d'électricité, une sécurité limite, de la boue en cas de pluie. Le Salto de l'escargot, dont l'utilité n'est plus à démontrer, les 250 enfants et adolescents qui participent chaque année aux cours et aux stages, la multitude d'enfants des écoles et du parascolaire, les professionnels des arts du cirque qui les encadrent, l'esthétique des lieux méritent bien mieux.

La proposition qui nous est faite nous semble excellente sur bien des points. En premier lieu, il est déjà bien rare qu'une association mène une recherche de fonds qui permet de financer un tiers des dépenses prévues; CHF 60'000.- tout de même !

En outre cette valorisation du site pourra, lors des déplacements du cirque, accueillir d'autres manifestations éphémères. Et cerise sur le gâteau, lorsqu'on étudie le récapitulatif des coûts, on a de très bonnes surprises. Tout d'abord que CHF 5'900.- d'émoluments et honoraires ! C'est suffisamment rare pour être souligné. De plus les prix de chaque installation me semblent plus que corrects. Et là, je parle en professionnel.

Le groupe socialiste estime qu'investir CHF 113'000.- dans ce projet est plus que justifié et nécessaire. Nous voterons donc favorablement à cette résolution et vous invitons à faire de même."

Mme Hartmann fait part de l'avis des Verts:

"Voici une délibération telle que l'aime le groupe des Verts. Un crédit d'une somme relativement modeste en comparaison avec d'autres délibérations bien plus coûteuses acceptées au sein de ce Conseil et qui permettra à une association de pérenniser dans de meilleures conditions son travail remarquable.

Association atypique et originale qu'est ce Salto, de part son nom, son fonctionnement, son environnement et ses infrastructures: un chapiteau, des roulottes. Elle accompagne pourtant avec sérieux et professionnalisme 450 enfants par année dans la découverte des arts du cirque, et cela dans l'acceptation de toutes les particularités. CHF 173'500.- pour garantir une meilleure sécurité d'accès, assurer plus de confort, en particulier en hiver, et améliorer l'impression globale, c'est vraiment peu et pas cher, surtout en tenant compte de l'effort conséquent qu'a fourni cette association pour obtenir un financement de CHF 60'000.- par la Loterie romande. Ce seul fait démontre d'ailleurs le sérieux des personnes qui s'investissent pour le Salto.

Lier à une contre prestation ce financement des travaux nous semble aussi particulièrement judicieux. Prévoir une mise à disposition du chapiteau pour des événements éphémères, quelle belle idée. Nous aurions plaisir à y voir être décernés les Mérites meyrinois par exemple. Tout dans cette délibération nous semble répondre aux critères qui nous tiennent tant à cœur, chez les Verts, dans la mise en œuvre d'un projet: respect de l'environnement, solidarité, durabilité et responsabilité économique.

D'ailleurs, une petite parenthèse avant de conclure: nous souhaitons féliciter le service de l'environnement ainsi que le service du développement social et de l'emploi pour leur belle gestion de ce projet. Cette collaboration montre la richesse qu'apportent les échanges interservices. En conclusion, les Verts de Meyrin-Cointrin ne peuvent que soutenir cette délibération et encourager les autres groupes à faire de même."

Au nom du PDC, **M. Falvo** fait la déclaration suivante:

"Lors de notre commission en 2015 au Salto de l'escargot, avec les commissaires concernés, à notre grande déception, nous avons constaté l'état du terrain dû à la pluie et les divers obstacles qui rendent difficile l'accès à l'entrée du Chapiteau, nous avons cheminé sur une allée chaotique et non structurée.

Au vu des activités déployées, à l'enthousiasme et à l'investissement des huit personnes du comité ainsi que de ses membres, la collaboration diverse, la fréquentation de 320 enfants, plus de 1000 spectateurs annuels, à l'intégration de personnes en situation de handicap, la possibilité d'organiser d'autres manifestations sous le chapiteau lorsque le cirque est en tournée, bref aux dimensions diverses, et je suis certain d'un succès grandissant du Salto, avec tous ces arguments et pour la somme modique et insignifiante en comparaison avec d'autres projets que je ne citerai pas.

Il serait justiciable pour le Salto et pour la Commune d'en faire un lieu accueillant, esthétique, sécuritaire et dans un cadre où l'on donne envie à toutes et à tous d'y passer un bon moment, de rire, d'humour, d'échange et de relaxation.

Le groupe PDC votera en faveur de cette délibération et vous invite toutes et tous à faire de même."

M. Boccard annonce que le PLR votera favorablement cette délibération qui permettra de remettre à niveau les accès au Salto afin que l'écrin soit au niveau du contenu.

M. Hubert fait la déclaration suivante:

"Le cirque Salto de l'escargot a peut-être trouvé son emplacement idéal, juste derrière le skate-parc, mais cet emplacement peut aussi être utilisé pour d'autres manifestations ou animations quand le cirque se trouvera en déplacement sur la Commune. L'idée de l'aménager convenablement nous semble intéressante.

Nous voterons favorablement cette délibération."

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Fabre** met au vote la **délibération n°2017-10a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 173'500.- en vue de l'aménagement d'un espace public pour accueillir le Salto de l'escargot et des manifestations éphémères à l'avenue de Feuillasse, à proximité du centre commercial de la cité

Vu l'existence d'une parcelle en zone de verdure au cœur de la cité ;

Vu l'expérience réussie d'occupation de ce site par l'association le Salto de l'escargot depuis trois ans ;

Vu l'augmentation constante des inscriptions pour les activités de cirque du Salto de l'escargot ;

Vu la nécessité de sécuriser les équipements techniques provisoires actuels ;

Vu les demandes reçues pour améliorer l'esthétique des lieux ;

Vu la part financière prise en charge par le Salto de l'escargot ;

Vu l'opportunité d'aménager cet espace public au profit de diverses manifestations ouvertes à tous ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2016-2026 ;

Vu le rapport de la commission des travaux publics ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 juin 2017;

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de réaliser les travaux de construction d'un espace public pour accueillir le Salto de l'escargot et des manifestations éphémères à l'avenue de Feuillasse, à proximité du centre commercial de la Cité,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 173'500.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une participation du Salto de l'escargot à hauteur de CHF 60'000.- sera déduite,
4. qu'une somme sera attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,
5. qu'une somme sera attribuée au Fonds communal d'énergie de la commune de Meyrin, selon le règlement d'application fixant les conditions d'attribution au fonds,
6. de comptabiliser les dépenses CHF 173'500.- et les recettes de CHF 60'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
7. d'amortir la dépense nette de CHF 113'500.- (CHF 173'500.- moins CHF 60'000.-) au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018, sous la rubrique n° 30.331,
8. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 173'500.- afin de permettre l'exécution de ces travaux,

* * *

12. **Résolution n° 2011-08a présentée par Jacques Robert (PS) et Jacques Charpier (AGT) demandant que la Commune mène une politique d'achats équitables et durables, pour l'ensemble de son administration et de ses marchés publics. Rapport de la commission environnement et agenda 21 (B. Luthi, S)**

Mme Luthi fait part du rapport de la commission environnement et agenda 21 tenue le 1^{er} juin 2017, sous la présidence de M. Dumalle et en présence de M. Devaud, Mme Leuenberger ainsi que M. Solai, secrétaire général, Mme Rebetez, secrétaire générale adjointe, Mme Isler, chargée de missions, Mme Plantier, chargée de projets, M. Omarini, responsable du service de gérance et entretien des bâtiments, M. Robert, résolutionsnaire et ancien conseiller municipal:

"M. Robert présente la résolution n°2011-08 relative à la demande à ce que la Commune oriente la politique de ses dépenses économiques vers des achats équitables et durables pour l'ensemble de son administration et de ses marchés publics. M. le Maire déclare que la Commune aimerait se lancer dans cette démarche. Par conséquent, il est nécessaire d'engager une personne afin d'en assurer l'organisation et le suivi du processus. Elle sera également chargée de l'accom-

pagnement et de la sensibilisation du personnel. Autrement dit, elle veillera sur la pérennité de la démarche.

Pour répondre à une commissaire, Mme Leuenberger explique que le risque de réputation porte sur l'image de la Commune, plus particulièrement si celle-ci est prise à défaut. M. Robert ajoute que la Commune a la responsabilité d'exemplarité qui est liée à sa réputation et, pour s'y tenir, elle doit avoir une politique d'achats exemplaire.

Un commissaire soulève la question de la volonté de la Commune de travailler sur une charte salariale. Il rend attentif à la sous-traitance des mandataires avec des entreprises irresponsables. M. Devaud explique que la Commune ne traite qu'avec les entreprises qui sont en conformité avec la loi. Elle vérifie qu'elles sont à jour avec toutes les exigences de charges sociales. S'ajoute à cela les dénonciations des syndicats à l'OCIRT qui recourt à des sanctions en cas du manquement de l'entreprise. Selon lui, la résolution va dans le même sens.

M. Robert ajoute que la résolution vise aussi la Fondation Nouveau Meyrin. Par ailleurs, il pointe l'importance d'associer l'association patronale aux syndicats afin de mettre en évidence les difficultés que l'on rencontre. Il précise qu'il faut, plus particulièrement en Suisse, s'intéresser de près, non seulement aux produits achetés mais aussi aux fabricants.

Un commissaire demande des précisions sur le caractère scientifique du diagnostic interne. Mme Plantier signifie qu'il s'agit uniquement d'un pré-diagnostic basé sur les observations et qu'il demeure incomplet. Par rapport à la question de l'utilisation du guide des achats professionnels responsables de l'Etat de Genève, elle répond que celui-ci est difficile d'utilisation par les acheteurs de la Commune qui ne sont pas formés à cet effet. D'autre part, cette dernière privilégie la centrale municipale d'achat et d'impression de la ville de Genève qui a un guide plus simple à utiliser. Le même commissaire émet une réflexion de revoir le côté économique dans le processus et se demande si la démarche pourrait aboutir à des changements potentiellement difficiles à gérer. Mme Leuenberger explique que de nombreuses potentialités sont identifiées mais qui restent difficiles à mettre en œuvre par manque de ressources. M. Devaud profite de cette intervention pour dire que le soutien du Conseil municipal est primordial afin d'engager une personne dédiée uniquement à la démarche du développement durable.

Exprimant avec ardeur son étonnement de la durée de six ans pour un pré-diagnostic, une commissaire s'interroge sur un éventuel manque de décision politique. Selon elle, il y a une discordance politique de la Commune entre ses plans internes et externes. Mme Leuenberger lui signifie que ce temps est le reflet de l'importance du changement que cette démarche inspire. Elle confirme que la Commune s'implique bel et bien dans la démarche depuis longtemps et agit dans ce sens par les différentes démarches entreprises. Selon elle, si aujourd'hui les axes d'intervention sont clairement identifiés, la problématique demeure dans le manque, à l'échelle globale de l'administration, d'un système de pilotage de la démarche de développement durable. Par conséquent, il est erroné de penser que la Commune ne fait rien. M. Devaud appuie cette idée en précisant que cette dernière est à 80% de la démarche du développement durable. Cela se reflète entre autres dans ses actions pour le tri des déchets qui remonte à plus de 10 ans, pour les déchets de cuisine ou encore pour la mobilité.

Une commissaire précise que l'on est dans le cadre d'une résolution qui ne demande point l'engagement d'une personne évoquée à plusieurs reprises. Mme Leuenberger affirme cela et précise que le recrutement est une phase sur laquelle l'administration reviendra plus tard. Elle ajoute que l'étape suivante est de présenter un projet global de politique interne du développement durable au sein de l'administration. Cela ajoutera de la valeur au poste envisagé qui sera présenté dans le budget 2018. Mme Rebetz met en évidence la volonté de l'administration de transparence en évoquant la création de poste.

Un commissaire se demande si les communes peuvent se partager les services d'une seule personne ou encore de trouver quelqu'un au sein de l'administration pour la désigner à cette tâche. Mme Leuenberger répond que d'avoir une seule personne au service de plusieurs communes est compliqué à mettre en œuvre. En effet, chaque commune a une multitude de spécificités et de priorités qu'elle ne partage pas forcément avec les autres. Elle profite de rappeler que ce n'est pas l'objet de la discussion de ce soir. Quant à l'engagement d'une personne interne, elle rappelle que cela nécessite des compétences et des connaissances spécifiques. Hormis M. Omarini qui a suivi une formation mais dont le cahier de charge ne lui permet pas de s'occuper de cette tâche, la Commune n'a pas de personnel qualifié.

Un commissaire se demande pourquoi ne pas faire des analyses pour répondre adéquatement aux besoins. M. Devaud répond que la Commune n'a pas des procédures pour qu'elles soient analysées. Un autre commissaire pointe le fait que la commune d'Onex est déjà à 230% de temps plein dédiés au développement durable. Selon lui, il faut donner les moyens à l'administration pour remplir sa mission et assumer sa responsabilité dans le développement durable.

Pour finir, hormis l'abstention des 2 PLR et 1 PDC, les autres commissaires ont donné un préavis positif à la résolution n°2011-08a qui fut donc acceptée par 8 oui."

Mme Luthi donne ensuite connaissance de la position des socialistes:

"Le parti socialiste soutient sans hésitation cette résolution, car il ne faut pas oublier que nous travaillons toutes et tous pour que notre Commune veille sur la qualité de vie de ses habitants, et nous tenons à souligner que la résolution présentée ce soir va dans ce sens. Par conséquent, le Conseil municipal a la responsabilité de soutenir notre commune pour adopter une politique d'achats responsable, cela non pas pour lui permettre de valoriser son image mais pour lui permettre d'avoir une cohérence entre son activité administrative et ses engagements environnementaux et sociaux envers la population. De plus, cette résolution permet de promouvoir une politique fondamentale dans une démarche à considération éthique, solidaire et écologique, tous ces éléments qui sont à la base d'une bonne qualité de vie.

Le parti socialiste votera donc favorablement cette résolution et invite les autres partis de faire de même pour permettre à la Commune d'adopter une politique responsable et assumer ses obligations dans les meilleures conditions."

Mme Kunz-Félix est gênée par la tournure qu'a pris cette résolution, non pas par son contenu mais par le fait qu'elle implique maintenant la création d'un poste pour gérer la politique d'achats durables et équitables.

Au vu de l'importance de cette résolution, le PLR la votera mais il souhaite un examen plus attentif du poste qui sera demandé pour sa mise en route, n'ayant pas eu tous les éléments en mains pour prendre une décision.

M. Cornuz fait part de l'avis des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin ont pris note de l'avancement de la démarche au sein de l'administration sur cette résolution déposée il y a déjà six ans. Nous saluons les démarches accomplies à ce jour, même s'il faut bien reconnaître que le résultat à ce jour nous laisse un peu sur notre faim.

Nous sommes bien sûr extrêmement sensibles à la demande formulée dans cette résolution, qui correspond parfaitement à nos valeurs politiques. Il est important à nos yeux que notre collectivité s'engage fermement et de manière visible dans une telle démarche. L'aspect éthique est bien entendu un élément fort, mais nous y voyons aussi une manière concrète de valoriser l'image de la Commune.

Nous relevons également un argument de poids, qui saura sans doute séduire bien au-delà de nos couleurs. Nous sommes en effet convaincus qu'une politique d'achats durables permettra à moyen et long termes de faire de substantielles économies dans les finances communales (peut-être pas sur les postes mais sur d'autres aspects). La durabilité voulue devrait en outre nous assurer que les investissements à venir seront de meilleure qualité et nous éviteront de devoir voter des crédits supplémentaires pour des travaux de construction ou de rénovation de notre patrimoine administratif, la patinoire dont nous avons parlé ce soir en étant un parfait exemple.

Pour ces raisons, les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront cette résolution."

Mme Girardet note qu'il aura fallu six ans à l'administration pour faire remonter cette résolution, mais elle tient toutefois à relever l'excellent travail en profondeur fourni par les services concernés. Il s'agit donc de prioriser les achats responsables dans l'objectif d'une politique interne de développement durable qui englobe l'énergie, la mobilité et évidemment la gestion des déchets.

Elle annonce que le MCG acceptera cette résolution tout en gardant une réserve sur l'engagement d'une personne dédiée au pilotage global du domaine concerné, dont il sera discuté dans le cadre de la présentation du budget 2018.

Mme Deluermoz annonce que le PDC est également favorable à cette résolution qui répond aux attentes du grand public et des employés concernés, lesquels sont de plus en plus attentifs à ce type de problématique. Il est clair qu'une politique d'achats responsables et sociaux ne peut que s'intégrer dans l'ensemble des actions que la Commune entreprend. Elle relève notamment que les membres de la commission de coopération au développement sont attentifs, lors de la présentation de chaque projet, aux aspects environnementaux, équitables et sociétaux.

A titre personnel, **Mme Deluermoz** note que l'expression "développement durable" englobe de nombreux aspects, et elle pense qu'il faudra renforcer la politique d'achats responsables par un volet environnemental plus important. Dans cette optique, il faudrait qu'une personne ait une vision globale de cette politique dans tous les quartiers. Elle cite comme exemple les jeux d'eau installés par la Com-

mune qui rencontrent un grand succès et pense que ce type de jeux devra être aménagé dans d'autres quartiers. De plus, en lien avec la problématique de l'augmentation des températures et comme Meyrin est une commune très bétonnée et motorisée, il s'agira de développer une approche globale en vue d'améliorer le bien-être des Meyrinois à l'avenir.

En premier lieu, au vu de la canicule régnant dans cette salle, **Mme Hayes** propose d'y installer des ventilateurs...

Elle poursuit en faisant part de son regret que M. Charpier, qui est décédé en 2015, ne puisse défendre sa résolution mais reconnaît que M. Robert sera tout à fait en mesure de suivre sa mise en application.

Mme Hayes indique que, sur le fond, l'UDC est d'accord avec cette résolution, mais met en réserve la création d'un poste de travail pour ce faire. Son parti votera donc cette résolution.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met au vote la **résolution n°2011-08a**

présentée par Jacques Robert (PS) et Jacques Charpier (AGT) demandant que la Commune mène une politique d'achats équitables et durables, pour l'ensemble de son administration et de ses marchés publics

Vu les orientations déjà prises par la commune de Meyrin dans les domaines du développement durable et du commerce équitable;

Vu la nécessité de promouvoir l'éthique dans l'économie;

Vu la campagne menée dans ce sens en ce moment par l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO);

Vu l'importance économique des dépenses de la commune de Meyrin;

Vu la proposition individuelle déjà émise par À gauche toute en séance du Conseil municipal du 16 décembre 2010, relative aux achats équitables;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement et agenda 21;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 juin 2017,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de demander au Conseil administratif :

1. de se référer, lors des achats et des investissements de la commune de Meyrin, aux critères du développement durable, selon les principes évoqués dans le "Guide des achats professionnels responsables" édité par les services de l'État de Genève,
2. de favoriser les achats de produits issus du commerce équitable et durable,
3. de sensibiliser et d'informer l'ensemble du personnel de la commune de Meyrin, du Centre de voirie et horticole, de la Fondation Nouveau Meyrin, des secteurs actifs dans les marchés publics ainsi que les entités subventionnées afin de promouvoir et d'encourager la politique d'achat décrite dans les points 1 et 2 ci-dessus,
4. de régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services le respect des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT),
5. d'intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la "Communauté d'intérêt écologie et marché suisse" (CIEM).

* * *

13. Rapport du délégué à la commission consultative des Aînés (E. Brocard, S)

Période de juin 2016 à mars 2017

C'est avec plaisir que j'ai participé aux différentes commissions des aînés, qui se sont déroulées trois fois : 20 juin 2016, 29 septembre 2016 et 12 janvier 2017.

1. Commission du 20 juin 2016

Mme Luzzatto procède aux salutations d'usage et ouvre la séance en présence de M. Tschudi, conseiller administratif, Mme Véréna Jaques, pour le Club des aînés, Mme Myriam Buhler et M. José Alvarez.

Pendant la séance, les discussions se sont portées sur les points suivants :

M. Tschudi mentionne qu'une exposition ayant trait au bicentenaire du rattachement de Meyrin à la Suisse (1816 – 2016) se tiendra du 20 septembre 2016 au 22 octobre 2016 dans le Patio de ForumMeyrin. Dans le cadre de ce bicentenaire, M. Tschudi propose qu'on l'on organise une conférence qui serait animée par M. François Beuret, archiviste communal.

S'agissant des activités à venir et propositions, la liste étant exhaustive, je vous demande de bien vouloir vous référer à l'annexe ci-jointe de mon rapport.

Abordant les divers, Mme Jaques et Mme Luzzatto rappellent que le Club des aînés et le service des aînés ont prévu une sortie le 21 octobre 2016 au Musée Chaplin's World sous forme de surprise sur le trajet de retour.

Le dernier point de l'ordre du jour fut l'annonce de la démission de M. S. Nachmias à la commission des aînés. Celle-ci fut acceptée et Mme Luzzatto en profite pour remercier M. Nachmias pour son travail accompli durant la période où il fut membre de la commission des aînés.

2. Commission du 29 septembre 2016

Mme Luzzatto, après les salutations d'usage, ouvre la séance. Elle annonce la prochaine assemblée générale de la commission consultative des aînés du 13 octobre 2016.

Après cette annonce, Mme Luzzatto énumère quelques activités à venir soit :

- visite du musée de Lorgue à Roche, visite du zoo de la Garenne, 50 ans du Museum, grande exposition dinosaures.

M. Joos a accompagné les aînés pour la visite de Laiteries réunies à Plan-les-Ouates.

M. Rochat propose d'organiser la fondue dans la yourte du Grand-Saconnex les 24 janvier et 23 février 2017.

M. Brocard, le représentant du Conseil municipal à la commission des aînés quant à lui, propose d'organiser la visite du Musée d'ethnographie.

Enfin, sur proposition de Mme Ecuyer, la projection du film "Les Choristes" le 23 novembre 2016 a été acceptée et programmée.

3. Commission du 12 janvier 2017

En l'absence de Mme Luzzatto, excusée en vacances et de M. Tschudi retenu par d'autres obligations professionnelles, M. Alvarez ouvre la séance et procède aux salutations d'usage. Il présente aux membres présents ses meilleurs vœux pour la nouvelle année qui commence. Il remercie tous les membres pour l'engagement dont ils font preuve dans le cadre des activités qu'ils proposent. Il souhaite la bienvenue à M. Michel Conrad, élu membre du bureau lors de l'assemblée générale de la commission consultative des aînés du 13 novembre 2016.

Lors de cette commission, n'ayant rien de spécial comme point à traiter, M. Alvarez la termine avec les divers suivants : il annonce la soirée des bénévoles qui aura lieu le 10 février 2017.

M. Rochat quant à lui termine par une remarque pertinente qui est la suivante : à l'avenir, il souhaiterait qu'il y ait plus de communication entre les membres du bureau afin que certaines visites ne soient pas rééditées alors qu'elles avaient initialement été organisées grâce aux contacts d'un membre.

En conclusion, toutes ces activités proposées à nos aînés leur permettent de tisser des liens sociaux très utiles dans l'optique de leur maintien à domicile ou chez eux le plus longtemps possible.

* * *

14. Annonces de projets

Néant.

* * *

15. Propositions individuelles

M. Groguz demande que les documents relatifs à une séance de commission soient disponibles sur CMNet quelques jours avant la séance, afin que les commissaires aient le temps de les lire avant la commission. Ceci permettra également de gagner du temps lors des séances.

Au nom du PLR, **M. Groguz** demande la convocation d'une commission d'information et communication afin d'être informé sur l'avancement de la refonte du site internet communal, qu'il était prévu d'inaugurer en septembre. Il relève en effet que les séances prévues pour traiter cet objet ont été annulées. Or, il rappelle que, lors du vote du crédit destiné à cette refonte, il avait été explicitement demandé que des séances d'information soient régulièrement organisées afin que les commissaires puissent suivre l'avancement du projet.

En premier lieu, **M. Cornuz** remercie M. Amato d'avoir amélioré la qualité du son pendant cette séance.

Il souhaite donc que l'administration profite de la pause estivale pour régler le son afin d'éviter les désagréables effets Larsen. Il demande également de faire en sorte que les réglages ne puissent pas être modifiés.

* * *

16. Questions

MM. Boccard, Serrano et Frauchiger aimeraient savoir comment est financé le nouveau poste de secrétaire générale adjointe et sur quelle ligne budgétaire.

M. Devaud répond qu'il s'agit d'une promotion puisque Mme Favre de Oliveira reste responsable des finances mais occupe en plus un poste de secrétaire générale adjointe, ce qui est possible dans le cadre du budget annuel.

Mme Bocard a été contactée par des Meyrinois en raison du danger représenté par un poteau situé sur le parking devant la boulangerie Oberson, route de Meyrin 299, à proximité du trottoir. Elle-même a assisté à un incident impliquant deux voitures dont les portières ont percuté le poteau, lequel a en outre causé une blessure à une cycliste.

Aussi demande-t-elle de rendre ce poteau moins dangereux.

Mme Hayes a été approchée par plusieurs personnes qui se plaignent de ne pas trouver de stationnement au cimetière de Feuillasse. En effet, les places sont occupées toute la journée par des automobilistes ne se rendant pas au cimetière. Par conséquent, elle demande qu'un panneau soit posé afin de limiter l'utilisation du parking aux personnes allant au cimetière.

M. Tschudi, qui n'était pas au courant de cette situation, va se renseigner afin de limiter la durée de stationnement sur ce parking.

Mme Deluermoz indique que le texte figurant sur la plaquette commémorative au Jardin des disparus est quasiment illisible. Comme elle trouve que ce Jardin est une très belle initiative, elle regrette que ceux qui s'intéressent à son histoire ne puissent pas comprendre la signification du monument qui y a été installé.

M. Tschudi explique que la stèle a été créée par une architecte chilienne, sœur d'un disparu, mais pense que Mme Deluermoz évoque la plaque au sol. Celle-ci est plus récente et a été placée en 2010 dans le cadre du 10^e anniversaire du Jardin des disparus. A cette occasion et suite à un concours gagné par Mme Anne Blanchet, le point d'interrogation a été réalisé et c'est Mme Blanchet qui, d'entente avec l'association du Jardin des disparus, a proposé cette plaque et son emplacement.

Il va donc se rendre sur les lieux mais précise que c'est l'artiste elle-même qui voulait que la plaque soit discrète.

Des amis de **M. Cornuz** lui ont transmis des photos de panneaux d'interdiction de stationner à proximité des parkings devant la poste de Meyrin-Village et la banque Raiffeisen. L'un des panneaux mentionne une interdiction depuis le 26 novembre 2016, de 7h00 à 18h00, et l'autre depuis le 23 août 2016 de 8h00 à 16h00.

Il aimerait donc savoir quand sont prévus les travaux à cet endroit. Par la même occasion, il demande de vérifier s'il n'y a pas d'autres panneaux erronés dans la Commune étant donné que les travaux de mise en zone 30 km/h de plusieurs tronçons sont en cours.

M. Tschudi en prend note mais explique qu'il y a différents types de travaux actuellement en cours dans la Commune, notamment ceux effectués par les SIG et en relation avec les zones 30km/h. L'administration essaye de faire en sorte que ces chantiers soient coordonnés.

Quoi qu'il en soit, il ignore qui a mis les panneaux en question. Il invite les personnes souhaitant s'informer sur les travaux en cours, à consulter le site internet qui est régulièrement mis à jour.

M. Amato a constaté que les écopoints de la rue de la Prulay n'étaient pas terminés. Sachant que les travaux de la mise en zone 30km/h de cette rue vont être entrepris, il demande si ceux-ci coïncideront avec la réalisation des écopoints.

M. Devaud note que l'on arrive au terme de l'aménagement des écopoints. Seuls ceux situés sur des parcelles privées n'ont pu être terminés faute d'avoir obtenu l'autorisation des propriétaires. C'est le cas de la rue de la Prulay où les propriétaires montrent quelques difficultés à répondre aux requêtes de la Commune.

M. Falvo a constaté dimanche dernier la présence de déchets autour du lac des Vernes et à l'intérieur de la cabane, qui était ouverte alors qu'il y a une clé. Il s'étonne de n'avoir vu aucun cendrier ni poubelle à proximité du lac et le regrette car il aimerait que ce nouveau lieu reste propre.

M. Tschudi ayant fait le même tour le dimanche soir, il n'a eu à ramasser que très peu de déchets. Il mentionne que ceux-ci ont été récoltés par des personnes qui les ont mis dans un sac en plastique laissé sur place pour servir de poubelle. Il a également noté que de nombreuses personnes avaient mis des bouteilles dans une cuvette mise à la fin du chemin. Quant à la cabane, **M. Tschudi** a également relevé que la porte avait été ouverte en la forçant et a signalé ceci à l'équipe qui est en charge du lac et de ses abords.

Pour ce qui est des poubelles et des bancs, il explique que les aménagements autour du lac ne sont pas encore totalement terminés. Comme il s'agit d'un lieu intergénérationnel, des bancs seront installés et une réflexion est en cours pour déterminer leur emplacement. Il en est de même pour les poubelles qu'il n'est pas souhaité placer à l'espace didactique afin de ne pas en faire un lieu de pique-nique, lui-même trouvant judicieux de les mettre au début du chemin.

Quoi qu'il en soit, **M. Tschudi** indique que ces points sont encore en discussion, les aménagements extérieurs n'étant pas terminés et la végétation devant encore se développer.

M. Jimenay indique que des seniors lui ont fait part de leur souhait d'avoir un banc autour du lac pour pouvoir se reposer, si possible avec un couvert.

M. Jimenay signale que les utilisateurs motocyclistes de Meyrincentre aimeraient avoir plus de places pour garer leurs motos sur les parkings P1 et P2. Ils font remarquer qu'en utilisant leurs motos, ils contribuent à l'amélioration de la mobilité. Aussi trouveraient-ils justifié de leur attribuer plus de places de parking.

M. Jimenay mentionne que des jeunes de Meyrin se plaignent de la chasse aux sorcières exercée par des agents de police municipale. En effet, ils disent être chassés de la rue des Lattes et du parc adjacent à l'EVE des Champs-Fréchets, et sermonnés lorsqu'ils se trouvent au coin grillades près du stade de rugby. Ils se demandent donc s'ils devront aller autour, voire dans le lac, pour avoir un peu de paix et pour pouvoir écouter tranquillement leur musique.

M. Jimenay reconnaît que leur plainte l'a fait un peu rajeunir car il lui a semblé entendre les Chevrolet, Hodgers, voire Dumalle qui, au début des années 90, faisaient déjà la même demande.

Il dit avoir conseillé aux jeunes de lancer une pétition et l'envoyer à la Mairie, mais il leur a aussi promis d'en parler au Conseil municipal.

* * *

La séance est levée à 23h00/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 31 août 2017.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Fabien GROGNOUZ

Michel FABRE